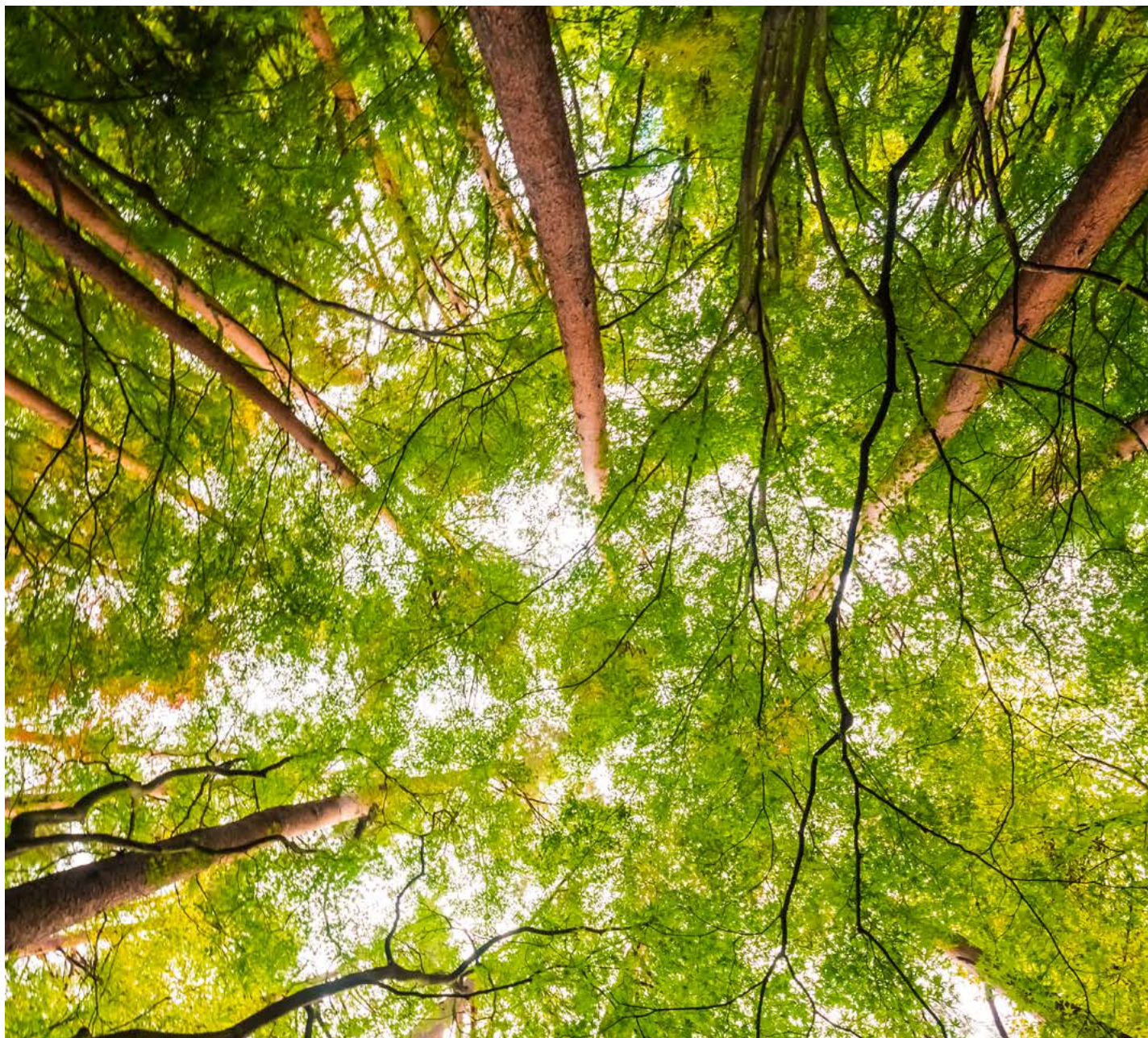




POLLENIZ EN ACTIONS

Rapport annuel 2022



SOMMAIRE

POLLENIZ EN BREF	3
.....	
Interview de Roland Foucault, président de Polleniz	4
Interview de Marc Pondaven, directeur général de Polleniz	5
Les chiffres clés	7
 SANTE DU VEGETAL - ENVIRONNEMENT	 10
.....	
Santé du végétal	11
Épidémiosurveillance	16
Environnement conseil plantes à enjeux de santé	25
 LE PÔLE LUTTES COLLECTIVES	 32
.....	
Les luttes collectives contre les chenilles urticantes et phytophages	33
La régulation de certaines espèces d'oiseaux	39
La régulation de la taupe d'Europe	43
La régulation du frelon asiatique	46
La régulation des RAE : action RAE luttes collectives	52
Le moustique Démoustication de confort sur Pornic agglo pays de retz	64
La jussie et l'Egeria Densa	70
 RAPPORT D'ORIENTATION	 72
.....	
 STRUCTURATION DE POLLENIZ	 74
.....	
La gouvernance	75
Direction et responsables	79
Nos partenaires	80



POLLENIZ

EN BREF

LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année 2022 a été marquée par la pire des tragédies, la guerre en Europe, à notre porte. Le conflit russo-ukrainien a déstabilisé le monde. Les effets de la guerre sur l'économie mondiale ont été multiples. Le conflit a entraîné des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de la production dans le monde entier, tandis que les prix de l'énergie ont monté en flèche, que l'inflation a fortement augmenté partout et a réduit le pouvoir d'achat des consommateurs. Les perspectives économiques incertaines et la hausse des taux d'intérêt font que les entreprises du monde entier hésitent à investir.

Nous devons aussi faire face à des grands changements climatiques : les températures et les conditions météorologiques varient sur le long terme. Ces variations peuvent être un phénomène naturel, mais depuis le début du XIXe siècle, elles résultent principalement de l'activité humaine, notamment de l'utilisation des combustibles fossiles qui produisent des gaz à effet de serre.

Il faut s'adapter à une nouvelle agriculture plus respectueuse de l'environnement qui s'attache à considérer l'agriculture dans toutes ses dimensions : le produit bien sûr, mais également les hommes, la diversité des territoires et le respect du vivant, des hommes, des animaux et de la terre.

On voit apparaître aussi de nouveaux agresseurs qui impactent la santé. Le concept One Health, c'est penser la santé à l'interface entre celle des animaux, de l'Homme et de leur environnement, à l'échelle locale nationale et mondiale. Cette manière d'aborder la santé permet de raisonner l'ensemble du système et trouver des solutions qui répondent à la fois à des enjeux de santé et des enjeux environnementaux.

Pour faire face à toutes ces problématiques nous devons être encore plus réactifs. C'est-à-dire avoir un réseau fort et uni en accompagnant nos adhérents, bénévoles et en ayant des partenariats de confiance comme tel est le cas avec l'état et les collectivités adhérentes, l'ARS, etc.

Nous devons reprendre nos échanges avec la région et les départements pour une vraie collaboration. Nous savons aussi pouvoir compter sur notre réseau national FREDON France. Merci à tous ces acteurs.

NEOVIZ Group, notre structure groupe, créée à l'aube de 2022 est maintenant bien installée.

Je voudrais féliciter son Président, Marc Pondaven avec son équipe de direction pour le travail accompli. Je rappelle que NEOVIZ Group héberge l'ensemble des services supports transverses à toutes nos structures. Je voudrais remercier tous les collaborateurs et le Conseil d'administration pour leur engagement quotidien au sein de POLLENIZ. Mais nous devons repenser à un nouveau modèle associatif, écrivons cette belle histoire ensemble.

ROLAND FOUCAULT, PRÉSIDENT DE POLLENIZ

INTERVIEW DE MARC PONDAVEN



Marc Pondaven,
Directeur général de Polleniz

Quels ont été les événements marquants de Polleniz en 2022 ?

L'année 2022 est surtout marquée par la sortie de certains collaborateurs qui œuvrent au sein des services transverses pour rejoindre NEOVIZ Group. L'ensemble des services supports étant désormais communs et partagés avec les sociétés GIRPA et BIONE0.

A la fin de l'année 2022, il y avait donc 41 collaborateurs salariés de Polleniz. Ceux-ci ont porté les missions liées à la délégation de la mission d'inspection en santé du végétal et toutes les opérations collectives, au service de 5120 adhérents et des 768 collectivités locales partenaires.

Nous animons à travers les Pays de la Loire un réseau de 2 694 bénévoles actifs quotidiennement. Leur engagement représente une valeur économique (valorisée selon le nouveau plan comptable des associations) de 6 124 667€. C'est ce qu'il en coûterait au minimum à la société, si ce travail devait être fait par des salariés. C'est pourquoi l'animation et le renforcement du bénévolat est et restera une priorité pour POLLENIZ.

Où en est-on de la réglementation applicable aux activités de l'association ?

La vocation principale de Polleniz est de répondre aux enjeux de la protection des végétaux et des populations dans un souci d'intérêt général et collectif. En 2022, l'idée principale était donc de maintenir Polleniz dans son strict périmètre d'association. Cela exige le respect des notions d'indépendance et d'impartialité que nous devons garantir en particulier à notre commanditaire principal qu'est l'Etat français, à travers le Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Polleniz peut avoir le rôle d'un incubateur d'activités mais ne peut pas développer des activités de prestations de services à des non-adhérents. Une association ne peut exercer son activité dans des conditions similaires à celle d'une entreprise et de manière concurrentielle. Elle doit respecter la règle des 4P selon laquelle, quatre critères déterminent si l'association exerce ou non une activité à but lucratif dans des conditions similaires à celle d'une entreprise : le « produit » proposé doit être conforme à son objet statutaire, le « public » bénéficiaire doit être composé des adhérents, les « prix » pratiqués doivent être différents de ceux pratiqués par la libre concurrence et la « publicité » dans le sens promotion commerciale n'est pas permise.

Bien évidemment nous faisons en sorte quotidiennement que nos activités s'inscrivent dans ce cadre légal.

Comment Polleniz se positionne par rapport aux autres structures ?

L'organisation pensée avec un directeur général adjoint n'a pas fonctionné. Nous, Conseil d'administration et Direction, avons donc repensé une organisation de notre association en 2 pôles : pôle santé du végétal - environnement et pôle luttes collectives.

Le premier correspond aux activités commandées par les administrations régionales (DRAAF/SRAL et ARS) et aux activités environnementales, le second est constitué des activités des antennes départementales qui pilotent historiquement les luttes collectives (rongeurs aquatiques envahissants, corvidés, chenilles processionnaires...).

Les activités de Polleniz sont-elles complémentaires aux autres ?

Les activités de prestations de service, purement commerciales, sont exercées par nos filiales BIONEO et GIRPA.

POLLENIZ applique le principe d'activités d'intérêt général et collectif. Pour cela, l'association organise des luttes collectives dans un cadre précis, à savoir sur un territoire et pendant en temps donnés. Cette organisation collective permet de réduire l'impact des bio agresseurs là où la lutte individuelle et/ou ponctuelle aurait une bien moindre efficacité.

Il y a une vraie complémentarité au sein du groupe entre les entreprises et POLLENIZ qui porte les sujets liés à la protection des végétaux et de l'environnement, à un moment où notre société s'interroge sur les grands enjeux pour l'avenir (enjeux des productions végétales et de protection des écosystèmes végétalisés, évolution climatique, reconquête de la biodiversité).

LES CHIFFRES CLÉS

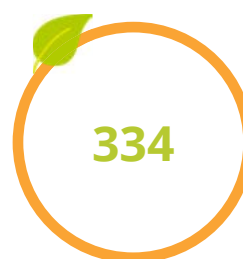
5 120 ADHÉRENTS EN PAYS DE LA LOIRE



OPÉRATEURS DE
LUTTE COLLECTIVE



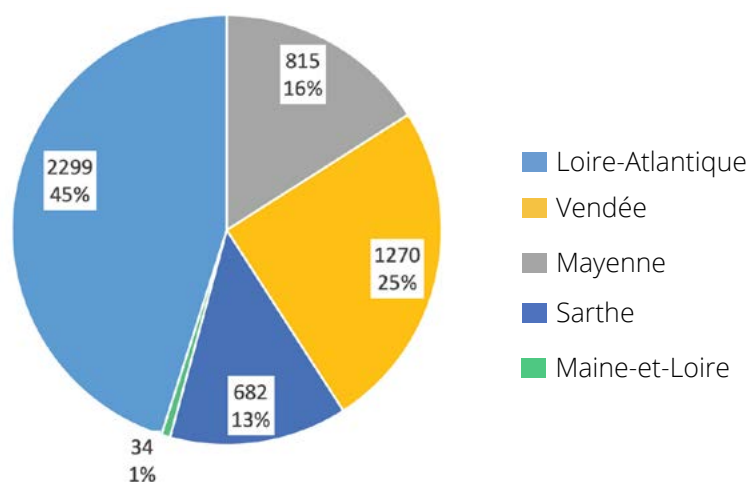
COLLECTIVITÉS



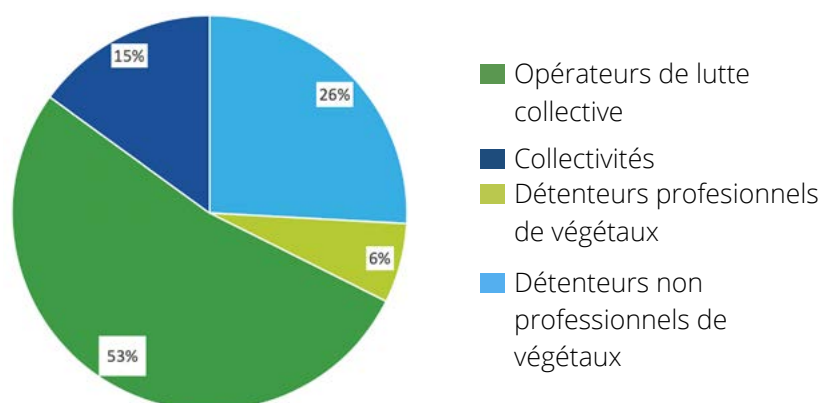
DÉTENTEURS
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX



DÉTENTEURS NON
PROFESSIONNELS DE
VÉGÉTAUX



RÉPARTITION DES
ADHÉSIONS PAR
DÉPARTEMENT



RÉPARTITION DES
ADHÉSIONS PAR COLLÈGE

LES COLLABORATEURS

Répartition géographique



44,26
ETP



21,22 ETP FEMMES
23,04 ETP HOMMES

11,75
ANNÉES



D'ANCIENNETÉ
MOYENNE

44



AGE MOYEN

QUALITÉ : UNE EXIGENCE, UN OBJECTIF

2 référentiels appliqués

Pour l'inspection en santé du végétal, le référentiel 17020

Pour l'application de produits phytopharmaceutiques, la certification d'entreprise

2 audits en 2022

Audit de certification le 04/07/2022

Audit 17020 les 02 et 03/03/2022

BUDGET ANNUEL

5 997 016 €

TOTAL DES
PRODUITS

5 230 118 €

TOTAL DES
CHARGES

766 899 €

RESULTAT
dont 804 506€
d'élément exceptionnel

1 292 822 €

MASSE BRUTE
SALARIALE

POLLENIZ COMMUNIQUE...



PUBLICATIONS

Bulletins en Santé du Végétal

24 BSV arboriculture

12 BSV cultures
ornementales

11 Bulletins Jardins,
espaces verts,
infrastructures

5 newsletters

Biodiv&santé

3 news RAE info

34 campagnes mailings

6 campagnes sms



PRESSE

64 articles de presse

3 reportages télé

1 interview radio



RÉSEAUX SOCIAUX

Facebook

292 abonnés (+53)

107 publications

Twitter

322 abonnés (+30)

102 publications

17 334 impressions

LinkedIn

659 abonnés (+179)

67 publications

25 716 impressions



SITE WEB POLLENIZ

23 297 visiteurs en 2021
(26 426 en 2021)

59 848 pages vues (54 995
en 2020)

14 articles mis en ligne





POLLENIZ

SANTÉ DU VÉGÉTAL -
ENVIRONNEMENT

SANTÉ DU VÉGÉTAL

L'INSPECTION DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES



Frédéric DAGUENE
Responsable service
santé du végétal

Polleniz, pour son activité inspection a été reconnu Organisme à Vocation Sanitaire, section végétale, pour les Pays de la Loire en 2014 et renouvelé en 2019 (Arrêté du 31 mars 2014 portant reconnaissance des organismes à vocation sanitaire dans le domaine animal ou végétal).



De part cette reconnaissance, le service est chargé de réaliser les inspections officielles des productions végétales, afin de garantir la conformité des végétaux et produits végétaux vis-à-vis des réglementations européennes et internationales liées à leur circulation et aux organismes réglementés (Organismes de Quarantaine Prioritaires (OQP), Organismes de Quarantaine (OQ), Organismes de Quarantaine de Zones Protégées (OQZP), Organismes Réglementés Non de Quarantaine (ORNQ)).

Il est aussi en charge du diagnostic des organismes nuisibles réglementés, émergents pouvant affecter les végétaux, tel que la Flavescence dorée. Ces diagnostics sont généralement réalisés suite à des remontées de problématiques/cas afin d'agir le plus précocement possible sur la dissémination de l'organisme nuisible dans l'environnement.

Ces inspections ont pour but, suivant un triptyque prévention, surveillance et lutte, de prévenir l'arrivée et la dissémination sur le territoire régional, national, européen et mondial d'organismes de quarantaine.

MÉTHODOLOGIE

L'ensemble des méthodes d'inspection sont accréditées selon la norme ISO CEI 17020, pour les 4 domaines d'activités suivants :

LE PASSEPORT PHYTOSANITAIRE (PP)

Contrôle du respect des exigences sanitaires relevant de la réglementation relative à la circulation de végétaux et produits végétaux soumis au PP, chez les Opérateurs Professionnels Autorisés ou non par le biais d'inspections en culture et de leur environnement pour certains Organismes de Quarantaine (OQ) durant la période de végétation et d'un contrôle documentaire et technique sur la traçabilité et le suivi des plants au sein de l'entreprise.

En 2022, Polleniz a réalisé ces inspections pour 3 autorités compétentes que sont la DGAI, le CTIFL et FranceAgrimer.



Rippersiella

LA SURVEILLANCE DES ORGANISMES RÉGLEMENTÉS ET EMERGENTS (SORE)

La mise en œuvre de plans de surveillance nationaux relatifs à des organismes nuisibles réglementés et/ou émergents (ORE) dans différentes filières (Bois & forêt, Cultures légumières, Arboriculture, Grandes cultures, JEVI, Viticulture, Pommes de terre) par des méthodologies de piégeages et d'observations des cultures.

En 2022, plus de 200 ORE ont été suivis. Quelques exemples de couples ORE/Filières :

- *Xylella fastidiosa* dans toutes les filières,
- *Popillia japonica* dans toutes les filières,
- *Bactrocera dorsalis* en cultures légumières et arboriculture,
- Grapevine flavescence dorée phytoplasma en viticulture
- *Anoplophora chinensis* en Bois & forêt et JEVI,
- Tomato leaf curl New Delhi virus en cultures légumières
- *Diabrotica barberi*, en grandes cultures
- *Bactericera cockerelli* en pomme de terre
- *Xylotrychus chinensis* en JEVI.

L'EXPORT

Réalisation d'inspections en culture ou de lot avant départ, pour vérifier de la conformité sanitaire vis-à-vis de la réglementation du pays importateur. Quelques exemples de couples végétaux/pays inspectés en 2022 :

- Machines agricoles vers l'Uruguay,
- Arbres fruitiers vers le Maroc,
- Greffons fruitiers vers le Canada
- Végétaux d'ornement vers la Norvège
- Pommes vers la Chine
- Fruits et légumes à risques vers les départements et régions d'Outre Mer
- Poireaux vers le Canada

LE CONTRÔLE DES MESURES ORDONNÉES PAR L'ETAT (CMO)

Intervention suite à des signalements de particuliers ou de professionnels ainsi que des recontrôles, à la demande du SRAI, suite à la découverte de foyers.

Quelques exemples de foyers en CMO en 2022 :

- *Rhynchophorus ferrugineus*
- *Fig Mosaic virus*
- Flavescence dorée



Fig Mosaic Virus

PLAN D'INTERVENTION SANITAIRE D'URGENCE (PISU)

Pour différents Organismes de Quarantaine Prioritaire (OQP) la Direction Générale de l'Alimentation met en place des plans d'urgence nationaux, ou plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU).

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

1 455 inspections réalisées en 2022 :

- **489** en Passeport Phytosanitaire
- **100** en Surveillance des Organismes Réglementés dans l'environnement des productions ornementales
- **528** en Surveillance des Organismes Réglementés dans les 7 filières
- **266** en Export
- **66** en Contrôle des Mesures Ordonnées
- **6 inspection privées**
- **597** échantillons analysés pour 36 organismes nuisibles recherchés
- **142** analyses positives pour 11 organismes réglementés ou analogues

Ces plans visent à préparer les services de l'Etat dans la mise en place de mesures de lutte contre un OQP spécifique dans le cas d'une suspicion ou d'une confirmation de foyer. Un plan d'urgence est activé lorsqu'un prélèvement positif d'un OQP est découvert et confirmé.

Dans le cadre de la préparation des services de l'Etat à la mise en place des mesures de lutte contre l'OQP, *Bursaphelenchus xylophilus*, un exercice sur une journée et demi a eu lieu en bureau de crise et sur le terrain avec différents acteurs de la filière bois

Polleniz a réalisé, entre autre, durant cet exercice :

- la cartographie du futur arrêté préfectoral,
- les inventaires terrains via l'IGN espace collaboratif pour un recensement exhaustif des arbres symptomatiques,
- l'identification des zones de production à risque.



Observation de scolytes

PRESTATION POUR LES ADHÉRENTS

Le pôle Santé des végétaux répond aux demandes de ses adhérents sur la Santé des végétaux.

- Expertise sanitaire d'un latanier bleu de 12 mètres à Terra Botanica qui fut par la suite envoyé au zoo de Beauval,
- Expertises sanitaires de végétaux d'exception à Terra Botanica,
- Appui réglementaire à l'import et l'export pour

des entreprises ornementales,

- Observations sanitaires de matériel végétal pour une entreprise fruitière.

EVOLUTION 2021/2022

Quelques chiffres comparatifs entre 2021 et 2022 pour les missions déléguées où le règlement européen ainsi que des règlements délégués, relatifs à la santé des végétaux ont été mis en application et s'imposent, entre autres, des nouvelles Surveillances annuelles ou pluriannuelles dans les différentes filières de production (arboriculture, viticulture, maraîchage, ...) sur les Organismes Réglementés et Emergents.

- Nouvelle réglementation Passeport Phytosanitaire : moins 24 établissements inspectés.
- Inspections visuelles SORE (hors viticulture) : moins 23 inspections en parcelles.
- SORE viticulture : passage de 2% à 1% des surfaces prospectées soit moins 360 hectares.

Toutes les missions 2022 ont été réalisées et ont entraînés la pérennisation de 2 postes en CDI.

En santé du Végétal, l'année 2022 est marquée au niveau Santé du Végétal par :

- la découverte de nombreux foyers de la Mosaïque du figuier,
- la découverte d'un foyer de *Plum Pox Potyvirus* en pépinière,
- la découverte d'un second foyer de *Rhynchophorus ferrugineus* au Sables d'Olonne (85) et d'un nouveau à Herbignac (44),
- l'éradication des différents foyers des organismes détectés en 2021,
- la sensibilisation de la filière viticole à la Flavescence dorée avec la mise en place d'un groupe de travail Flavescence régionale,
- la découverte d'un foyer de Flavescence dorée en vignoble à Chacé en Octobre 2022.

PERSPECTIVES 2023

- Le nouveau règlement en Santé des végétaux, mais aussi de nouveaux décrets et arrêtés imposent de plus en plus la responsabilité sanitaire aux Opérateurs Professionnels (OP). Polleniz, et son Pôle Santé du Végétal se doit de répondre par divers moyens aux nouvelles exigences imposées aux professionnels.
- Par l'arrêté ministériel du 27 avril 2021 relatif à la lutte contre la Flavescence dorée de la vigne et contre son agent vecteur, qui demande au monde viticole une surveillance de la Flavescence dorée. et la découverte de 2 foyers en région, Polleniz travaille et accompagne, le monde viticole sur la mise en place d'un plan d'action sanitaire. Celui-ci comprend entre autre des formations afin que dès la fin d'été des prospections autonomes ou encadrées soient organisées sur cette problématique.
- Partenariat avec l'association Demeure historique pour proposer de l'expertise sanitaire à ses adhérents.
- Développer la formation et l'accompagnement en Santé du végétal.
- Dépôt d'extension d'accréditation 17020 pour de l'inspection privée.
- Rencontrer les différents acteurs des filières agricoles mais aussi les communes pour travailler, comme pour la filière viticole, sur leurs besoins concrets en Santé du végétal afin de mieux les accompagner.
- Accompagner la mise en place de la SORE dans le Bulletin Santé du Végétal 2.0.

SANTÉ DU VÉGÉTAL

EPIDEMIOSUREVILLANCE CULTURES ORNEMENTALES



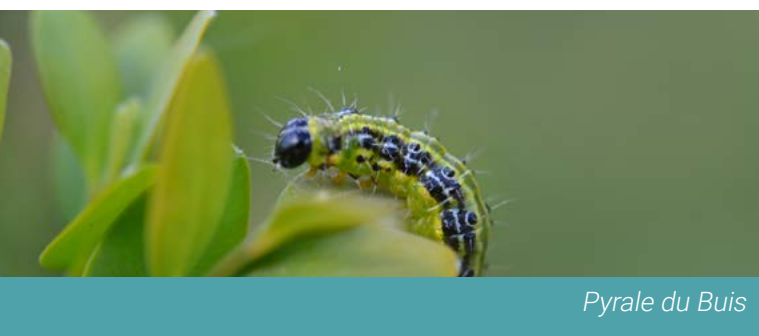
Noémie JACQUEMIN
Chargée de mission
Epidémiosurveil-
lance Cultures
Ornementales

Animation du réseau d'épidémiosurveil-
lance et rédaction du Bulletin de Santé
du Végétal (BSV) pour la filière cultures
ornementales (horticulture et pépinière).



OBJECTIFS

- Piloter le réseau d'épidémiosurveillance de la filière horticulture et pépinière d'ornement sur la région et diffuser via le BSV, une information fiable, objective et actualisée sur la situation phytosanitaire locale,
- Maintenir, par le nombre et la qualité, les observations du réseau SBT (Santé Biologique du Territoire) ornement,
- Encourager la surveillance des cultures, des populations d'auxiliaires et de ravageurs pour favoriser la régulation naturelle et l'anticipation des risques phytosanitaires,
- Promouvoir les stratégies de lutte biologique et de méthodes alternatives,
- Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.



Pyrale du Buis

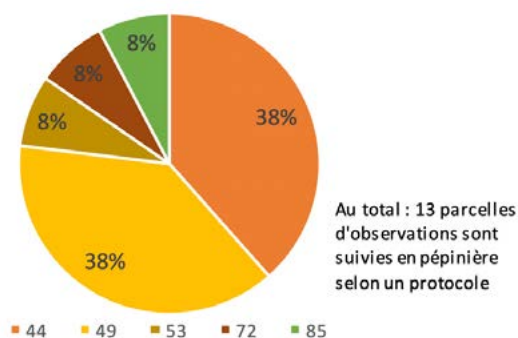
OBSERVATIONS ET PARCELLES

En 2022, les BSV ont été rédigés sur la base d'un réseau de 26 observateurs dont 19 personnes réalisant des suivis sur parcelles fixes (piégeage et observations visuelles) et parcelles flottantes. Parallèlement à ces suivis, d'autres observations ont été réalisées hors protocole par des producteurs et techniciens/conseillers itinérants.

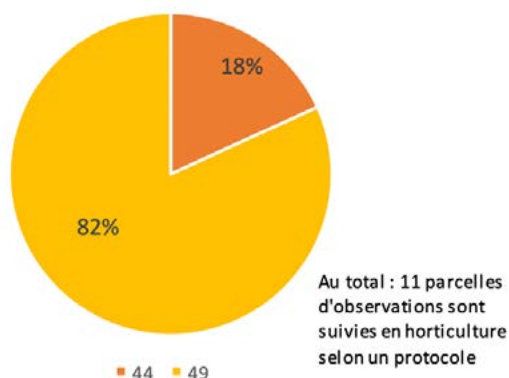
Le réseau de parcelles d'épidémiosurveillance était constitué de 36 parcelles fixes (28 pour du

piégeage et 8 pour des observations visuelles) et 16 parcelles flottantes. Parallèlement à ces suivis, d'autres observations informelles ont été réalisées hors protocole par des producteurs et techniciens/conseillers itinérants. Vous trouverez ci-dessous les graphiques de répartition des parcelles d'observations en horticulture et pépinière par département.

Répartition par département des parcelles d'observations fixes et flottantes en pépinière



Répartition par département des parcelles d'observations fixes et flottantes en horticulture



BSV, LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE DIFFUSION

12 publications du BSV ont été réalisées sur l'année 2022 : 11 BSV ont été publiés sur la période allant d'avril à début novembre et un BSV bilan sanitaire a été diffusé en décembre 2022.

Chaque BSV est mis en ligne sur les sites internet de la DRAAF, de la Chambre régionale d'agriculture

et de Polleniz. Une fois en ligne, un email de notification est envoyé à tous les abonnés au BSV (530 destinataires), pour les inviter à le consulter.

Avant sa diffusion, le BSV est relu par échange de mails avec les partenaires de différentes structures, à savoir : le BHR, Fleuron d'Anjou, la Chambre régionale d'agriculture, Ripert, le SRAI, Polleniz.

Dans la semaine d'élaboration d'un BSV, les partenaires reçoivent le BSV pour relecture le vendredi matin et la mise en ligne est réalisée le vendredi après-midi.

Préalablement à la rédaction du BSV, et en l'absence de base de données nationale opérationnelle pour la filière ornement, les observations sont saisies par les observateurs dans trois outils Excel différents selon les suivis effectués (suivi par piégeage, suivi de parcelles fixes, suivi par veille).

FORMATION ET VISITES TECHNIQUES

Il n'y a pas eu de formation organisée en 2022. Pour mémoire, une formation inter-filière intitulée « Auxiliaires et Biodiversité » avait été proposée en 2021.

Par ailleurs, il y a eu 5 visites d'observateurs sur le terrain pour organiser les observations ou pour des appuis individuels aux notations. De plus, des appuis à l'identification ont été réalisés par mail ou téléphone sur demande, tout au long de l'année.

REUNIONS TECHNIQUES

Comité Technique Opérationnel (CTO) : le CTO annuel a réuni 8 personnes, dont l'animatrice filière, le 13/12/2022, afin de dresser le bilan SBT annuel de la filière ornement et envisager les perspectives 2023.

CHIFFRES CLÉS



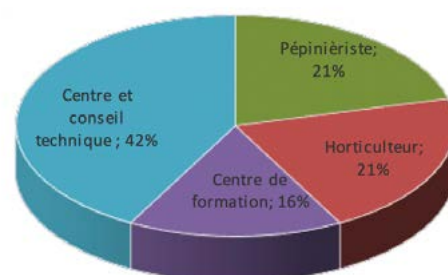
Pays de la Loire

26 observateurs dont 19 personnes des suivis sur parcelles fixes (piégeage et observations visuelles) et parcelles flottantes.

36 parcelles fixes (28 pour du piégeage et 8 pour des observations visuelles)

16 parcelles flottantes

Répartition des observateurs par secteur d'activité



Répartition en nombre des parcelles de suivis de pièges selon les départements

	44	49	72	85	TOTAL
<i>Duponchelia fovealis</i>		13			13
Tordeuse européenne de l'oeillet	2	7	1		10
Pyrale du Buis	3	2			5 + 30 en JEVI

SANTÉ DU VÉGÉTAL

EPIDEMIOSUREVILLANCE ARBORICULTURE



Stéphane LAMARCHE
Chargé de mission
Epidémiosurveillance
Arboriculture

L'épidémiosurveillance répond à un triple objectif. Elle garantit la Surveillance Biologique du Territoire, ses données collectées alimentent une base de données nationale (Epiphyt) et à l'échelle régionale est publié un Bulletin de Santé du Végétal.



Les Bulletins de Santé du Végétal (BSV) informent les agriculteurs et leurs conseillers en temps réel, sur l'état sanitaire et les risques des cultures. C'est un outil d'aide à la décision qui alerte sur l'état sanitaire des productions végétales.

L'objectif est de détecter précocement les organismes nuisibles pouvant avoir un impact sur les rendements ou la qualité des cultures et de garantir l'absence de certains organismes pour l'exportation notamment, et établir l'état phytosanitaire du territoire.

Cet état des lieux doit permettre de réduire et d'améliorer l'utilisation des produits phytosanitaires.

La collecte de données repose sur un réseau d'observateurs, des suivis biologiques et de la modélisation des risques phytosanitaires. Le réseau arboriculture fruitière des Pays de la Loire est constitué de 42 parcelles fixes, situées en vergers de pommiers, poiriers et en parcelles de cassis. Les 17 observateurs qui assurent les suivis sont des techniciens, des producteurs et des salariés de Polleniz, avec *a minima* une observation tous les 15 jours de mars à juillet.

PERSPECTIVES 2023

Les moyens alloués à la filière arboriculture fruitière sont adaptés à l'enjeu fort de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Par conséquent, la mise en œuvre de l'épidémiosurveillance dans cette filière, en Pays de la Loire, devrait connaître peu de changement en 2023. Les objectifs sont de maintenir le dimensionnement du réseau d'observation et du réseau météo ; et de cibler des suivis spécifiques apportant de la plus-value au BSV.

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

24 BSV arbo

17 observateurs

42 parcelles fixes



Foyers de pucerons cendrés sur pommier & larve de syrpe, prédatrice de pucerons

SANTÉ DU VÉGÉTAL

**EPIDEMIOSUREVILLANCE
JARDINS ESPACES VÉGÉTA-
LISÉS INFRASTRUCTURES**



Francine GASTINEL
Chargée de mission
plantes exotiques
envahissantes

Accompagnement et veille à destination des particuliers et ses détenteurs d'espaces végétalisés non agricoles (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) avec pour but la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et la mise en place de techniques alternatives.



OBJECTIFS

- Mettre en place une veille sur le territoire vis-à-vis des bioagresseurs des plantes susceptibles d'engendrer des dommages économiques (filières professionnelles de production), environnementaux (menaçant la survie des végétaux) ou à l'encontre d'organismes nuisibles réglementés.
- Accompagner les particuliers et les détenteurs d'espaces végétalisés non agricoles (collectivités, gestionnaires d'espaces naturels, etc.) vers une diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et à la mise en place de techniques alternatives.

LES ENJEUX

- Enjeu de Surveillance Biologique du Territoire, avec la mise en place d'une veille vis-à-vis d'organismes émergents et/ou réglementés et de suivis réguliers et annuels des ravageurs dits de qualité (effet réchauffement climatique).
- Outil d'information traitant du sujet des produits phytosanitaires de manière neutre, à destination de tous.
- Rédaction d'une information épidémiologique fiable, régulière, objective et prévisionnelle, nécessaire à la bonne application des produits de biocontrôle.
- Vulgarisation scientifique des informations phytosanitaires.
- Accompagnement des particuliers et des professionnels (espaces verts) quant à la bonne utilisation des produits de biocontrôle et des substances de base.
- Informations sur la reconnaissance, la présence et la pression sanitaire auprès des jardinerie, dont les vendeurs (= conseillers des particuliers).
- Réduction des volumes de produits

phytosanitaires utilisés par les particuliers et les zones non agricoles.

- Nécessité d'un bulletin d'information, exprimée par des sociétés et des associations de jardiniers amateurs (Fédération Nationale des Jardins Familiaux et collectifs, Société Nationale d'Horticulture de France, Jardinots, Jardiniers De France, etc.).
- Aide au diagnostic et à la reconnaissance des bioagresseurs, notamment pour les jardiniers amateurs (publics non professionnels, non formés).
- Utilisation de protocoles nationaux pour l'observation.



Anoplophora glabripennis adulte

MÉTHODOLOGIE

- Guide des protocoles SNHF : 107 couples cultures hôtes/bioagresseurs + 8 fiches de flore exotique envahissante + 27 fiches d'auxiliaires naturels.
- Guide des protocoles Plante & Cité.
- Maquette BSV régionale.
- Lettre de mission de l'animateur filière.
- Comité Technique Opérationnel annuel, composé des représentants de la filière : il fixe les priorités en lien avec les consignes nationales et régionales.

SYNTHÈSE RÉGIONALE

En 2022 et après 12 ans de fonctionnement, la filière JEVI ne bénéficie plus régionalement de crédits au titre du Plan Ecophyto. Néanmoins, la DRAAF Pays de la Loire a décidé de maintenir son financement, sur les bases de 2021 (année qui avait connu une nouvelle baisse de budget, réduisant l'animation de la filière à 60 jours). Le BSV JEVI a gardé la même forme mais s'est alors appelé le Bulletin JEVI. L'orientation principale de ce bulletin a été le rapprochement avec des thématiques portées par la SORE, la Surveillance des Organismes Réglementés et Émergents.

En lien avec cette nouvelle orientation, le contenu du Bulletin JEVI a été revu. Sa construction s'est faite en suivant l'ancienne forme mais avec l'ajout de la rubrique « À surveiller » et la présentation, dans chaque numéro, d'un organisme nuisible réglementé ou émergent :

- Rubrique "Jardins Ornementaux"
- Rubrique "En Bref"
 - Au jardin d'ornement
 - Au potager
 - Au verger
 - Tous Espaces / Espaces ruraux (selon les observations)
- Rubrique "À surveiller"
- Portail Ecophyto PRO en JEVI
- Site internet pour Jardiniers Amateurs : Jardiner Autrement

À l'instar des autres filières professionnelles, des notes nationales viennent régulièrement enrichir ce bulletin.

Plusieurs réunions se sont également déroulées, à la fois pour organiser la filière mais également pour animer le réseau des observateurs :

- 1 CTO (Comité Technique Opérationnel) a été organisé le 09/12/2022 en visioconférence : 7

participants. 2 excusés. Ordre du jour :

- Bilan 2022 de la filière JEVI,
- Perspectives 2023,
- Informations diverses.
- 1 visite au jardin s'est déroulée le 21/06/2022 : 7 participants. 8 excusés. Journée d'échange entre observateurs sur les thématiques suivantes « Difficultés phytosanitaires rencontrées au jardin et solutions apportées. Échanges de pratiques entre jardiniers ».
- 1 visio avec les observateurs JEVI a eu lieu le 17/10/2022 : 7 participants. 4 excusés



Canards coureurs indiens excellents prédateurs de limaces

EVOLUTION 2021-2022

En 2022, c'est le retour des temps forts d'animation dédiés aux rencontres avec les observateurs qui se concrétise.

Ce qui marque également cette année, c'est la sensibilisation faite sur les sujets en lien avec la SORE.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION

Les BSV sont les outils résultant de cette action. Ils sont consultables gratuitement sur notre site internet (et DRAAF et Chambre d'agriculture Pays de la Loire) et sont envoyés par mail aux abonnés. Un bulletin

bilan synthétise le suivi sanitaire de l'année 2022.

En 2022 et malgré une légère baisse des chiffres clés par rapport à 2021, la filière JEVI s'est maintenue, permettant de conserver la remontée d'observations phytosanitaires régulières et nombreuses et de sensibiliser les observateurs à la vigilance à adopter vis-à-vis des organismes nuisibles réglementés et émergents.

PERSPECTIVES 2023

Le Bulletin JEVI retrouve son ancien nom, BSV JEVI, tout en restant financé à la même hauteur que l'année précédente, par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il se rapproche encore un peu plus des thématiques portées par la SORE et devient complémentaire à celle-ci : un réseau de piégeage d'organismes réglementés et émergents se met en place dès le printemps 2023, suivi par les observateurs BSV JEVI. Une journée de formation sur cette thématique est organisée le 29 mars 2023.

L'outil de saisie de données d'observation change. La maintenance de VGObs n'étant plus assurée et les protocoles de la filière JEVI n'étant pas encore intégrés sur Vigiculture, un outil transitoire via formulaires Google Forms voit le jour. Afin d'éviter des pertes de données, une visio est proposée aux observateurs avant la rédaction de chaque BSV JEVI. Celle-ci permettra également un accompagnement plus régulier et/ou un soutien si besoin pour les suivis complémentaires à la SORE.

Les rencontres Observateurs se déroulant au jardin sont maintenues, avec, pour objectif, deux journées à organiser (en juin et à l'automne).

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

251 suivis couple plante hôte/bioagresseur, dont suivis par piégeage pour 4 ravageurs : pyrale/buis, processionnaire/pin, mineuse/tomate, carpocapse/pommier.

52 observateurs répartis dans les structures suivantes : services espaces verts, POLLENIZ - GDON, jardiniers amateurs, organismes techniques, professionnels, enseignement.

2 903 observations

10 Bulletins JEVI d'actualité sanitaire ont été réalisés en 2022, entre mars et septembre. 1 Bulletin bilan a également été publié en décembre

865 abonnés au Bulletin JEVI

24 000 € de budget

ENVIRONNEMENT CONSEIL - PLANTES À EN- JEUX DE SANTÉ ENVIRONNEMENT CONSEIL



Vanessa Pénisson (85)
Chargée de mission conseil environnement

Polleniz accompagne l'Agence Régionale de Santé sur le signalement des effets possibles des traitements agricoles et des effets de riveraineté dans un dispositif appelé phytosignal. Cet accompagnement est complété d'actions de prévention visant à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Par ailleurs, Polleniz développe aussi le conseil en environnement avec comme fil conducteur la protection des végétaux et/ou la bonne gestion végétative des milieux.



PLATEFORME PHYTOSIGNAL

**AVEC L'ARS DES PAYS DE LA LOIRE, LA
DRAAF ET LA DREAL DES PAYS DE LA
LOIRE**

OBJECTIF DE L'ACTION

Phytosignal est un dispositif de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de pesticides agricoles et non agricoles (hors exposition professionnelle et domestique ou anonyme).

LES ENJEUX

Apporter une meilleure gestion et traitement des signalements adressés aux services de l'Etat.

MÉTHODOLOGIE

La mission consiste à gérer une plateforme téléphonique régionale (hotline) et assurer ainsi les missions de guichet unique, point focal du dispositif de recueil et de prise en charge des signalements liés à des épandages de produits phytopharmaceutiques avec une coordination et une réorientation vers les services compétents de l'état pour les éventuelles suites à donner.

RÉALISATIONS

Le guichet unique est opérationnel sur l'ensemble des Pays de la Loire. Le Comité de Suivi du dispositif, qui réunit l'ensemble des services de l'Etat, professions agricoles et associations environnementales, s'est réuni deux fois en 2022.

ACTION DE PRÉVENTION

**VIS-À-VIS DES RISQUES SANITAIRES
ASSOCIÉS À L'USAGE DES PRODUITS
PHYTOSANITAIRES DANS LE CADRE
DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR
VAL DE LOIRE POUR L'AGENCE RÉGIONALE DE
SANTÉ DES PAYS DE LA LOIRE**

OBJECTIF DE L'ACTION

Le Contrat Local de Santé (CLS), en lien avec le Plan Régional Santé Environnement (PRSE) et Ecophyto ayant comme objectif la diminution de l'usage des produits phytosanitaires, permet de mener des actions de prévention vis-à-vis des risques sanitaires liés à l'utilisation de ces produits. Il est aussi d'informer et sensibiliser les différents acteurs sur les efforts réalisés sur le territoire de l'agglomération de Saumur pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et sur les principes de protection de la qualité de l'eau et des populations lors des applications.

LES ENJEUX

Deux grandes actions ont été inscrites dans le CLS :

- Sensibilisation auprès des particuliers à l'utilisation des produits phytosanitaires à titre individuel (jardins, potagers, ...),
- Sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires après évaluation des besoins, à partir des actions menées dans le cadre d'Ecophyto sur l'utilisation des produits phytosanitaires, en préservant sa santé : valorisation des fiches prévention disponibles en communiquant auprès des utilisateurs les plus à risque du territoire (maraichers, viticulteurs, ...).

MÉTHODOLOGIE

- Recenser les différents outils et actions disponibles et déjà mis en œuvre,
- Définir avec les acteurs les supports et réaliser une communication auprès des différents acteurs, élus, professionnels agricoles et non agricoles et le grand public,
- Mettre en place une communication relayant ces informations auprès du grand public.

PERCEPTIVES 2023

Le choix de mise en œuvre de cette action n'a pas été défini par les services de l'Etat en 2022 mais devrait aboutir en 2023.

CONSEIL ENVIRONNEMENT

ENJEUX

Polleniz accompagne l'Etat, les collectivités et l'ensemble des JEVI dans la mise en œuvre de la déclinaison locale du plan Ecophyto II sur les Pays de la Loire. Il concerne tant les évolutions réglementaires que les usages des produits phytosanitaires et leurs alternatives auprès des professionnels non agricoles des particuliers et des jardiniers amateurs.

Polleniz accompagne les JEVI dans la gestion de leurs espaces verts sur les thématiques de reconquête de la biodiversité, renaturation des sites, îlots de fraîcheur

Cet accompagnement s'effectue à travers des différentes actions :

- Formations réglementaires Certiphyto, Formation Zéro Phyto, jardin responsable, gestion différenciée, Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), adaptation aux changements climatiques,
- Etudes et propositions d'aménagement des espaces verts, rédaction de cahiers des charges, Maitrise d'œuvre-suivi de travaux,
- Labellisation des JEVI / collectivités via la Charte+ Nature et Audit Label Terre Saine pour les collectivités,
- Accompagnement personnalisé.

MISSIONS RÉSEAU DE TRANSPORT DE L'ÉLECTRICITÉ (RTE)

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux autour de l'usage des produits phytosanitaires, RTE s'engage dans une stratégie ZéroPhyto pour l'entretien des postes transformateurs électriques.

Objectif du présent marché : atteindre un type de végétation qui nécessite un minimum d'entretien et respecte les contraintes techniques du site.

Etudes zérophyto en 2022 :

- 2 postes : Commerveil et Champfleur dans la Sarthe
- en 3 phases :
 - Etude/Diagnostic
 - Propositions d'aménagement
 - Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) Travaux

PERSPECTIVES 2023

- Guichet Unique Phytosignal,
- Mission de prévention et de sensibilisation vis-à-vis des produits phytosanitaires, dans le cadre d'un Contrat Local de Santé (CLS),
- Gestion de 3 sites RTE « Vers le Zéro Phyto »,
 1. Etude/diagnostic avec propositions d'aménagements de site
 2. suivis de travaux- Maitrise d'ouvrage
- Accompagnement des JEVI dans la transition réglementaire vis-à-vis de la réduction de l'usage des phytos (Appel d'offre-plan de gestion différenciée, formation, accompagnement personnalisé) ainsi que sur les thématiques de renaturation /végétalisation/ biodiversité/ diagnostic de territoires...)
- Développement de la Charte + Nature (convention de partenariat avec la FNHPA (Fédération Nationale d'Hôtellerie de Plein Air)
- Formation

ENVIRONNEMENT CONSEIL - PLANTES À EN- JEUX DE SANTÉ PLANTES À ENJEUX DE SANTÉ



Francine GASTINEL
Chargée de mission
épidémiosurveillance
JEVI



Yannick LERAY
Chargé de mission
plantes exotiques
envahissantes

En 2022, l'ARS des Pays de la Loire a poursuivi son partenariat avec Polleniz. Son objet : la surveillance et l'animation du territoire liés au risque pour l'ambroisie et la berce.



L'objectif principal de cette action est de « mieux prévenir, surveiller et gérer les impacts en santé humaine causés par les espèces invasives végétales à enjeux santé publique ». Ainsi, à travers ce partenariat, Polleniz s'est vue confier pour 2022 les objectifs opérationnels suivants :

- Suivi des sites contaminés et animation des référents
- Plateforme Signalement Ambrosies
- Veille active via le réseau Polleniz
- Sensibilisation auprès des collectivités et du Grand Public

L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE

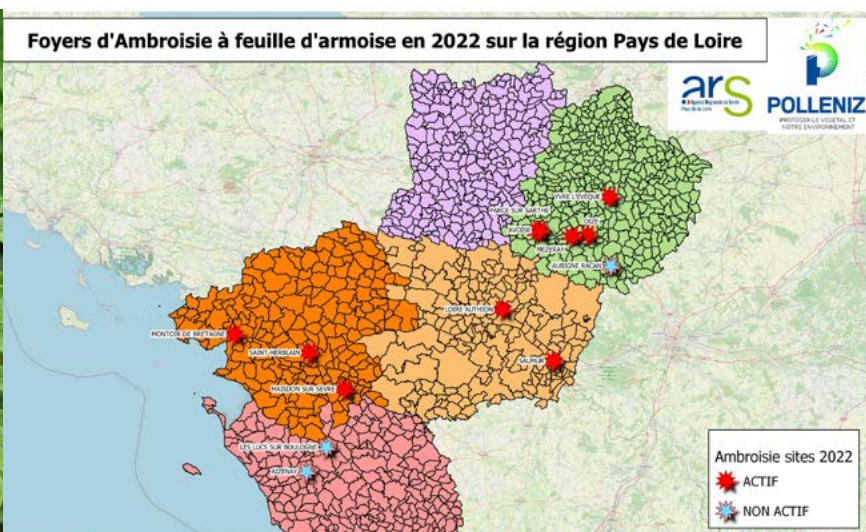
L'ambrosie à feuilles d'armoise est classée par le RNSA (Réseau National de Surveillance Aérobiologique) comme une plante ayant un fort potentiel allergisant. Parmi les plantes allergènes, celle-ci a la caractéristique de déclencher des réactions allergiques à partir d'un nombre de grains de pollen par mètre cube d'air très faible : 5 grains/m³ suffisent pour que des symptômes apparaissent. Ils sont d'autant plus prononcés que le taux de pollens est élevé. Son pollen est responsable de réactions allergiques se traduisant par des symptômes graves tels que la rhinite, la conjonctivite,

la trachéite, l'urticaire, l'eczéma ; pouvant entraîner l'apparition ou l'aggravation de l'asthme, et induire des coûts de santé importants (consultations médicales, consommation de médicaments).

Plante annuelle et invasive, l'ambrosie est capable de se développer sur une grande variété de milieux, en particulier sur les terrains nus, à faible couvert végétal ou retournés : bords de route, voies ferrées, zones de travaux, chantiers, friches industrielles, terrains vagues, bords de cours d'eau, parcs, jardins, parcelles cultivées, etc. Elle constitue une source de nuisances pour les agriculteurs en se développant aux dépens de certaines cultures (tournesol, maïs, soja, etc.).

L'ensemble des sites, colonisés et à surveiller, ont fait l'objet de comptes rendus à destination des propriétaires et gestionnaires de site (26 au total, pour l'Ambrosie à feuilles d'armoise et la Berce du Caucase). Ils synthétisent pour chaque site la personne qui a observé le foyer, la date et le lieu.

Ils précisent également la localisation géographique, la surface impactée et sont accompagnés d'une carte de situation géographique. Un récapitulatif du site et de sa gestion est également rédigé.



Ambrosie à feuilles d'armoises en Pays de la Loire

En fin de rapport, une évaluation des risques environnementaux et sanitaires permet de donner une note finale pour chaque site permettant d'appréhender le niveau de risques. En conclusion, techniques de lutte et préconisations sont indiquées.

Enfin, un commentaire précise également la durée du suivi pour les sites non colonisés mais restant à surveiller.

LA BERCE DU CAUCASE

La Berce du Caucase est une plante qui est classée par l'Union Européenne comme Espèce Exotique Envahissante. Colonisant divers milieux, elle nuit à la croissance des plantes indigènes et peut entraîner une perte de la biodiversité.

De plus c'est une plante dont la sève contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Tout contact de la peau avec la sève, combiné à l'exposition à la lumière du jour, peut provoquer des lésions cutanées semblables à des brûlures de type troisième degré.

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

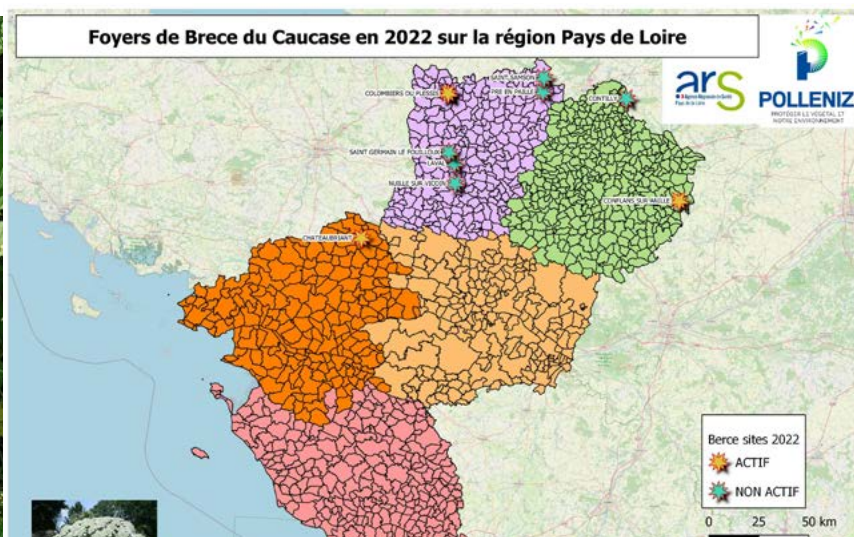
100% des sites colonisés suivis
225 contacts terrain

Réseau Polleniz :

16 réunions
602 personnes touchées

Collectivités et Grand Public :

15 réunions
102 participants
2 189 mails de sensibilisation
23 publications sur les réseaux sociaux
1 kit multi-support communication collectivités/grand public



Berce du Caucase en Pays de la Loire

EVOLUTION 2021/2022

Tandis que l'année 2021 a surtout été consacrée à la création d'un réseau de Référents Ambroisie, le plan d'actions 2022 était orienté sur l'animation des référents (augmentation de la fréquence d'envoi de mails, création groupe WhatsApp, chantier participatif d'arrachage) ainsi que la production de rapports, avec propositions de préconisations, pour les gestionnaires de foyers impactés. L'accent a également été mis sur la communication, interne au réseau Polleniz et externe, par des réunions, des mailings, des publications sur les réseaux sociaux et la réalisation d'un kit de communication pour les collectivités et à destination du Grand Public.

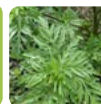
PERSPECTIVES 2023

La convention 2023 ARS Pays-de-la-Loire/Polleniz est en cours d'élaboration. Suite aux échanges en début d'année entre nos deux structures, cette mission est reconduite et les principaux objectifs opérationnels seraient maintenus : le suivi des sites impactés et l'animation des référents, le suivi de la Plateforme Signalement Ambroisie (dont les données cartographiques), l'activation et le maintien d'une veille opérationnelle interne et la sensibilisation auprès des collectivités et du Grand Public. Enfin, pour cette année 2023, un des objectifs à atteindre est que chaque commune avec foyer désigne un référent local, afin d'assurer sur son territoire la surveillance, la communication et le suivi des mesures de prévention et/ou de lutte.

L'Ambroisie : une plante dangereuse pour votre santé 

L'Ambroisie qu'est-ce que c'est ?

L'Ambroisie à feuilles d'armoise est une plante exotique envahissante colonisant différents milieux : parcelles agricoles, chantiers, bords de route, bords de cours d'eau.



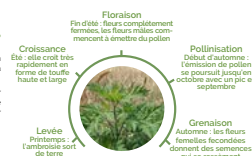
Une nuisance pour la santé humaine

Les pollens d'Ambrosia sont très allergisants et peuvent provoquer des réactions en fin d'été. En effet, il suffit de quelques grammes de pollen par mètre cube d'air pour que les symptômes apparaissent chez les sujets sensibles : rhinite survenant en août-septembre et associant écoulement nasal, congestion, symptômes respiratoires (trachéite, toux), et parfois urticaire ou eczéma. Dans 50% des cas, l'allergie à l'Ambrosia peut entraîner l'apparition de l'asthme ou provoquer son aggravation.

En Pays de la Loire, tous les départements sont concernés par un arrêté de lutte obligatoire contre l'Ambrosia.

Que faire pour limiter ses nuisances ?

La plante doit être éliminée avant la floraison pour empêcher la pollinisation et avant la germination pour empêcher sa propagation. On peut lutter contre l'Ambrosia par arrachage (avec port de gants), par fauchage ou en empêchant son implantation par technique de végétalisation.



Une plateforme de signalement à votre disposition

Si vous rencontrez un foyer d'Ambrosia vous pouvez le signaler sur la plateforme interactive signalement-ambrosie.fr. A l'adresse www.signalement-ambrosie.fr Par l'application mobile gratuite Signalement Ambrosie Par Email : contact@signalement-ambrosie.fr Par téléphone : 0 922 376 888 La plateforme signalement-ambrosie permet également d'aider à la reconnaissance de l'Ambrosia.

Contact Polleniz : biodiversite@polleniz.fr

Communiqué de presse du kit communication

BERCE DU CAUCASE, SIGNEZ-LÀ



Inflammations, brûlures, lésions cutanées, cloques



Signaler la présence de la Berce du Caucase, c'est limiter son expansion

Si vous observez un foyer de Berce du caucase, vous pouvez le signaler : à l'antenne Polleniz de votre département (contacts sur www.polleniz.fr) par email : francine.gastinel@polleniz.fr ou yannick.leray@polleniz.fr



Polleniz informe les collectivités et le grand public des risques liés à cette plante et anime un réseau de référents locaux en Pays de la Loire. En cas de signalement, un référent confirmera la présence de Berce du Caucase, suivra l'évolution de ce foyer et pourra proposer un plan d'actions pour limiter les risques. Pour plus d'informations : www.polleniz.fr



Action cofinancée par l'ARS

Affiche du kit communication



POLLENIZ

LUTTES COLLECTIVES

LUTTE COLLECTIVE CHENILLES PHYTOPHAGES ET URTICANTES



Laurent ECKERT
Réfèrent technique
régional chenilles

En 2022, les actions de Polleniz conduites contre les chenilles phytophages et urticantes ont ciblé principalement trois espèces : la chenille processionnaire du chêne, le bombyx cul brun et la chenille processionnaire du pin.

Plus ponctuellement, nous sommes également intervenus sur la pyrale du buis et le bombyx à livrée, espèces phytophages mais non urticantes.



Bombyx cul brun, processionnaires du chêne et du pin sont des formes larvaires de papillons de nuit, et malgré des cycles biologiques différents, ces trois espèces sont responsables des mêmes nuisances :

- **Sur les végétaux** : elles consomment une grande quantité de feuillage pour se développer, elles affaiblissent ainsi leurs arbres-hôtes, occasionnant des pertes de croissance et un préjudice esthétique, voire la mortalité des arbres en cas d'attaques sévères ou répétées
- **Sur la santé publique** : à partir de leur troisième stade larvaire, ces chenilles développent un système de défense composé de poils urticants microscopiques et très volatils qu'elles portent par millions sur leurs segments dorsaux et qu'elles laissent dans leurs cocons et sur leurs lieux de passage. Le contact avec ces poils conduit à de l'urtication sur les membres exposés, à des réactions allergiques parfois graves et à des complications sévères en cas d'atteintes oculaires ou respiratoires
- **Sur la santé animale** : atteintes oculaires, étouffements, nécrose des muqueuses, des babines ou de la langue conduisant parfois jusqu'à l'euthanasie de l'animal, principalement chez les chiens, les chevaux et les moutons
- **Sur l'économie locale** : incidences financières pour les communes à forte activité touristique, les zones de loisirs ou l'hôtellerie de plein air

Afin de prévenir les risques sanitaires liés à la présence de ces chenilles, d'une part, et de limiter leur prolifération et leurs nuisances, d'autre part, Polleniz déploie plusieurs actions de communication, de surveillance et de lutte.

PRÉVENTION

Polleniz, en partenariat avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les collectivités, met en place plusieurs actions de communication et de sensibilisation du grand public : animations, réunions publiques, diffusion de flyers, publication du Flash sanitaire, présence sur les réseaux sociaux, alertes auprès de nos adhérents, ... Ces communications permettent à chacun de connaître le cycle biologique des espèces en cause, d'être informé des périodes et contextes à risque, et d'adopter en conséquence des gestes simples comme ne pas toucher aux chenilles ou aux nids, porter des équipements de protection adéquats lors de travaux de jardinage, éloigner les personnes sensibles des zones potentiellement infestées, ... Ces actions de prévention sont principalement financées par les collectivités territoriales et par l'ARS.

SURVEILLANCE

Polleniz exerce également une surveillance de ces espèces, et notamment de leurs périodes d'émergence, à travers plusieurs sites d'observation régionaux et le monitoring annuel des vols des papillons.

LUTTE

Polleniz conduit également des campagnes annuelles de luttes collectives

- contre les processionnaires du chêne et le bombyx cul brun, au printemps (en général de mi-avril à fin juin)
- contre les chenilles processionnaires du pin, à l'automne (septembre à fin décembre)

En fonction de l'espèce, de son comportement et



Bombyx cul-brun



Processionnaires du pin



Processionnaires du chêne

des méthodes existantes, Polleniz propose les solutions suivantes :

Pour la processionnaire du pin, les techniques suivantes peuvent être exploitées :



Lutte microbiologique au bacille de Thuringe (principe identique à celui décrit pour la processionnaire du chêne et le bombyx cul brun, la bactérie est appliquée sur les aiguilles de pin)



Piégeage des papillons mâles à l'aide de pièges à phéromone, afin de limiter les accouplements et donc les pontes



Echenillage mécanique, qui consiste à prélever et détruire les cocons contenant les chenilles



Piégeage des chenilles lors des processions de nymphose à l'aide d'**écopièges®** installés sur le tronc des pins infestés



Prédation par les mésanges, en installant des nichoirs spécifiques pour favoriser la reproduction des mésanges, prédateur naturel de la processionnaire du pin

Pour la processionnaire du chêne et le bombyx cul brun, la technique de lutte s'appuie sur la pulvérisation de bacille de Thuringe. Cette bactérie, sans danger pour l'homme, les animaux et l'environnement, est appliquée sur le feuillage des arbres infestés. Ingérée par les chenilles en même temps que les feuilles qu'elles consomment, la bactérie les empoisonne en quelques jours.

Toutes ces actions de lutte sont financées par les particuliers qui s'inscrivent auprès de nos services lors des campagnes de lutte collective, par les collectivités territoriales pour leurs espaces publics ou les interventions chez les particuliers si elles ont fait le choix de les financer en partie ou en totalité, par des syndicats de copropriété, entreprises ou autres organismes de droit privé.

EVOLUTIONS 2021/2022

NOUVEAU CLASSEMENT DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN ET DU CHÊNE

En date du 25 avril 2022, le Décret n°2022-686 ajoute à la liste des espèces dont la prolifération est nuisible à la santé humaine, dans l'Article D 1338-1 du code de la Santé publique, la chenille processionnaire du chêne ainsi que la chenille processionnaire du pin.

PYRALE DU BUIS

Nous avons constaté un niveau d'infestation assez faible en 2022, 2 interventions réalisées sur les espaces verts de deux communes.

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHÊNE ET BOMBYX CUL BRUN

Identique à l'année dernière en terme d'infestation, c'est-à-dire faible, avec un nombre similaire d'interventions chez les particuliers et collectivités. A noter quelques interventions sur des foyers de Lithosie quadrille sur la région guérandaïse.

CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU PIN

Dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire, des monitorings ont été réalisés à l'aide de pièges à phéromones disséminés sur le secteur côtier du département, pour une période comprise entre mi-juin et mi-septembre, avec un relevé hebdomadaire. Ceux-ci nous ont permis de déterminer un pic des vols des papillons se situant fin juillet-début août, entraînant le début des traitements par pulvérisation mi-septembre sur des chenilles majoritairement en stade L2. Le nombre d'inscriptions de particulier était légèrement supérieur à celui de 2021 et identique au niveau des espaces verts communaux. Malgré les fortes chaleurs de printemps et d'été, le taux d'infestation était plus important que l'année passée. Malheureusement les conditions climatiques d'automne et du début d'hiver ne nous ont pas permis d'honorer l'ensemble des demandes, avec un taux de réalisation de 50% pour les particuliers et de 100% pour les collectivités que nous avons privilégiées.

Depuis quelques années en partenariat avec 3 communes du littoral, il était proposé à leurs administrés, en complément

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

Processionnaire du chêne

1 408 arbres traités
65 communes participantes
95 participants

Processionnaire du pin

Lutte collective

12 689 pins traités
108 communes participantes
1 745 participants

Méthodes alternatives

2 576 cocons prélevés
443 écopièges® posés
12 nichoirs installés
150 pièges à phéromones

des interventions par pulvérisation, la possibilité d'acheter ou de faire poser des écopièges par nos services. Au vu des demandes régulières, et afin d'étoffer nos offres dans la lutte contre les chenilles processionnaires du pin, il a été décidé d'étendre cette possibilité à l'ensemble du département par la mise en place d'une lutte collective via inscription sur notre site internet.

Concernant les autres méthodes alternatives, nous avons noté une augmentation d'environ 50% des demandes d'interventions (échenillage mécanique) chez les particuliers de la Commune de Pornic, qui finance entièrement la lutte sur le domaine public ainsi que sur le privé. A la demande du service espaces verts de La Baule, le retrait des nids de chenilles a été réalisé sur l'ensemble des écoles communales. La campagne de piégeage des papillons, par mise en place et retrait de pièges à phéromone, a été reconduite cette année sur les communes de Saint-Nazaire et Saint-Brévin les pins, sur la période de mi-juin à fin septembre.

PROJET OSTILS



Mésanges dans un nichoir installé sur un pin

Comme présenté dans les perspectives du rapport annuel 2021, Polleniz a participé au projet OSTILS (Occurrence Spatiale et Temporelle de chenilles urticantes de processionnaire du pin, et outils de

prévention des risque) mené par l'INRAE sous la conduite de M. Jérôme ROUSSELET (chargé de recherches, Unité de recherche de Zoologie forestière d'Orléans). Pour rappel, cette étude nationale, menée dans 3 contextes climatiques différents (méditerranéen, continental contrarié et océanique), vise à identifier les essences végétales de genres *Pinus*, *Cedrus* ou *Pseudotsuga* les plus attaqués par la processionnaire du pin par analyse comparative de grappes de 20 arbres, situés dans un rayon de 200 mètres autour d'un arbre cible, sur lesquels est opéré un comptage des nids hivernaux. Les prospections réalisées par Polleniz ont eu lieu entre mars et avril sur les communes de La Baule et Saint-Nazaire, avec un total de 360 pins diagnostiqués soit 18 grappes. Nous tenons à remercier M. Jérôme Rousselet pour sa confiance ainsi que M. Olivier Le Pesquer (Direction de l'espace public de la commune de Saint-Nazaire) et M. Marc Brehat (Directeur des espaces verts de la commune de La Baule).

PERSPECTIVES 2023

Concernant les luttes collectives en Loire-Atlantique, pour l'année 2023, l'ensemble des actions menées en 2022 seront reconduites, à savoir :

- Pour les chenilles processionnaires du Chêne et Bombyx cul brun : la campagne de traitement microbiologique par pulvérisation.
- Pour les chenilles processionnaires du pin :
 - le piégeage des papillons dans le cadre de la Surveillance Biologique du Territoire ainsi que sur les espaces verts des communes de Saint-Nazaire et de Saint-Brévin-les-Pins
 - les maintenances des écopièges® chez nos adhérents ainsi que ceux présents sur Saint-Nazaire ; la campagne de lutte par traitement microbiologique par pulvérisation, ainsi que celle par mise en place d'écopièges®
 - l'échenillage mécanique sur les communes de Saint Nazaire, La Baule et Pornic ; la pose et l'entretien des nichoirs à mésanges chez

nos adhérents ainsi que sur les communes de Saint-Nazaire et de Saint-Brévin-les-Pins.



Ecopiège

L'expérimentation de la méthode de lutte contre la processionnaire du pin par confusion sexuelle ne sera pas reconduite sur la Ville de Saint-Nazaire. Suite aux observations réalisées pendant les 3 années de test, le résultat escompté ne répondant pas à son attente, celle-ci souhaite que le budget alloué serve à développer l'échenillage mécanique sur des sites qui, jusque-là, étaient néant de toutes actions.

LUTTE COLLECTIVE RÉGULATION DES OISEAUX



Alexandre LANDRIAU
Réfèrent technique
régional oiseaux

La corneille noire, le corbeau freux et la pie bavarde posent des problèmes sur les cultures, les denrées stockées mais aussi des problèmes d'ordre sanitaire.

Polleniz conseille les collectivités et entreprises, réalise des suivis et des opérations de régulations de ces espèces.



LES CORVIDÉS

Depuis le 1^{er} Juillet 2012, une nouvelle procédure de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts a été mise en place afin d'ajuster la réglementation nationale aux particularités locales. En effet, certaines espèces animales causent moins de dommages d'un département à un autre car elles y sont moins nombreuses. Les espèces de groupe 2, (les corbeaux freux, corneilles noires, pie bavardes en font partie) sont classées comme susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) par le ministre chargé de l'environnement, sur proposition du Préfet. Ce classement est cependant révisé tous les 3 ans lors d'une Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) où siège Polleniz dans chaque département.

Le but des actions de Polleniz sur ces espèces est de limiter leurs impacts économiques et sanitaires.

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Si ces espèces ne montrent pas un danger direct pour l'homme, certaines maladies qu'elles véhiculent peuvent provoquer des infections très graves voire mortelles. C'est le cas par exemple de la Salmonellose qui est transmise par le biais d'aliments contaminés ; de l'Ornithose qui se transmet via des aérosols de fientes ou d'excréments ; de l'E-Coli qui se transmet par l'eau contaminée par des déjections d'oiseaux ; et de bien d'autres également.

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Les corvidés ainsi que les pigeons bisets hybrides sont de redoutables déprédateurs aux cultures céréalières.

En 2022, en Pays de la Loire, le maïs représente plus de la moitié des déclarations de dégâts (52%), suivi par le blé (20%), puis le tournesol et le pois.

De plus, des dégâts sont également avérés sur

les lieux de stockage, les bâches d'ensilage et d'enrubannage qui sont perforées par les corneilles noires et les pies bavardes.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Outre ces aspects agricoles, les corvidés peuvent avoir un impact sur la faune sauvage par la prédation. Une étude réalisée par la Fédération des Chasseurs du Maine-et-Loire montre que les corvidés (corneille noire et pie bavarde) sont les principaux responsables de l'échec de reproduction du Pigeon ramier par la prédation dans les nids.

Les luttes contre ces espèces sont également réalisées lorsque le seuil de tolérance envers les nuisances causées par ces oiseaux est dépassé pour les habitants. Ces gênes peuvent par exemple être sonores lors de dortoirs d'étourneaux ou de l'installation de corbeautières en période de reproduction.



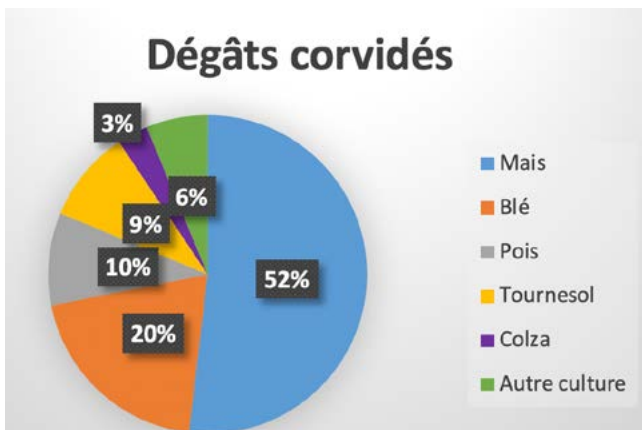
Corbeau freux

MÉTHODOLOGIE

La méthode de régulation commune à la Corneille noire et au Corbeau freux est le piégeage, sous forme de lutte collective avec des bénévoles pour les corvidés.

Pour la limitation des regroupements hivernaux d'étourneaux, des effarouchements dans les dortoirs sont organisés de nuit par le tir de fusées détonantes

et lumineuses. Il s'agit de rompre les liens de grégarité saisonnière qui sont à l'origine des regroupements en hiver. Cette opération peut également être réalisée sur une « corbeautière » lors de la nidification des corneilles ou corbeaux. Le fractionnement du dortoir en nombreux petits groupes élimine l'essentiel des nuisances (bruit, et fientes) et perturbe la reproduction.



En ce qui concerne les luttes collectives corvidés, Polleniz prend à sa charge la formation des bénévoles, le prêt de cages ainsi que la fourniture des appelants. Cela nécessite une organisation préalable importante.

EVOLUTIONS 2021/2022

Peu de déclarations nous sont parvenues en 2022, cependant une lutte aurait dû être organisée sur le secteur du sud Loire-Atlantique. Malheureusement, les restrictions imposées par l'apparition de foyers de grippe aviaire nous ont empêché de réaliser des luttes en Loire-Atlantique et en Vendée. Une opération a pu être menée en Mayenne sur les secteurs de Méral et de Loiron.

PERSPECTIVES 2023

En octobre 2022 un foyer de grippe aviaire a été déclaré sur la commune de Saffré dans une basse-cour située dans la commune. A la suite de ça, plusieurs cas ont été trouvés sur le département entraînant des mesures de sécurité, des zones de confinement et des zones

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire

CORVIDÉS

2 cantons de Mayenne ont participé à la lutte collective du 08/04 au 17/06

1 526 captures

30 piégeurs bénévoles mobilisés

65 pièges cages distribués

de surveillance. Le sud Loire, où devait se dérouler la campagne, n'a pas été épargné. Après quelques échanges avec des élus, il a été décidé de suspendre les réunions préparatoires menées habituellement en novembre et décembre.

Nous avons été interrogés à plusieurs reprises sur le Choucas des Tours par des élus, mais également par des agriculteurs qui subissent de plus en plus de dégâts. Afin de pouvoir mieux répondre à leurs questions, nous allons rencontrer la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) afin d'échanger avec eux sur la situation et évoquer l'éventualité d'une demande de dérogation à son statut d'espèce protégée, comme ce qui a pu se faire en Bretagne par exemple. Pour prétendre à l'organisation d'une lutte contre cette espèce, il faudra au préalable constituer un dossier complet (chiffrage précis des dégâts, preuves écrites, analyse critique des moyens d'effarouchement ou de protection déjà en place et un dénombrement précis de la population).



Nous avons commencé par la mise en place une déclaration spéciale Choucas des Tours en plus de la traditionnelle déclaration de dommages des oiseaux.

LUTTE COLLECTIVE TAUPE D'EUROPE



Jérémie Gourdien
Responsable antenne
Loire-Atlantique



Fabien Angot
Responsable antennes
Mayenne et Sarthe



Nicolas Tesson
Technicien antenne Vendée

La taupe est un petit mammifère insectivore qui passe la totalité de sa vie sous terre. L'animal est très discret, et n'est pas nuisible en tant que tel, mais ce sont ses mœurs sous-terraines qui sont la cause de nuisances pour le jardinier amateur, le gestionnaire d'espaces verts et d'infrastructures ou l'agriculteur.



L'habitat de la taupe est constitué d'un réseau de galeries sous-terraines, qu'elle a creusées et qu'elle entretient régulièrement. Ce sont les rejets de terre issus de ces travaux de terrassement qui posent problème : en rejetant à la surface du sol les déblais des galeries qu'elles forent, les taupes créent de petits monticules de terre caractéristiques, les taupinières. Ces dernières peuvent contenir des pierres, mélangées à la terre, selon la nature du sol. Ce sont ces taupinières qui posent problème et génèrent des nuisances.



Pléageage taupe

Pour le jardinier amateur ou le gestionnaire d'espaces verts et d'infrastructures, les nuisances sont principalement :

- l'altération de la qualité paysagère des lieux infestés par la présence disgracieuse de taupinières,
- des dommages au matériel de tonte,
- des risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux de tonte ou d'entretien (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers, ...),
- dans certains contextes particuliers, l'affaiblissement possible d'ouvrages d'art par les galeries des taupes (exemple : levée de la Divatte, qui protège la vallée maraîchère des montées de la Loire, et qui serait inefficace en cas de crue si elle était perforée par des taupes).

Pour l'agriculteur, les principales nuisances sont :

- dommages au matériel de fauche,
- risques de projection de pierres présentes dans les taupinières lors des travaux agricoles (bris de vitres, dégâts matériels sur véhicules ou équipements, risques de blessure de tiers, ...),
- incidences économiques pour les producteurs laitiers : la présence de taupinières génère des apports de terre dans les ensilages, créant à leur tour des fermentations butyriques dans les aliments stockés. Ensuite ingérées par le bétail, ces bactéries butyriques se retrouvent dans le lait et en altèrent la qualité, diminuant ainsi son prix de vente et générant une perte de revenus pour le producteur.

Afin de limiter ces nuisances, Polleniz déploie les deux actions de lutte suivantes en Loire-Atlantique :

- des interventions régulières dans le cadre de conventions de mise à disposition de taupiers passées avec les collectivités : les communes « achètent » un volume d'heures de mise à disposition des salariés de Polleniz dédiées à la régulation des taupes. Ces heures, financées intégralement par les collectivités qui en font la demande, peuvent être utilisées pour des interventions en zone rurale, au bénéfice des agriculteurs de la commune, ou pour des interventions dans des jardins de particuliers préalablement inscrits en mairie. Sur les zones agricoles, nous régulons les taupes par fumigation au Phosphore d'hydrogène (PH3), tandis que les interventions dans les jardins des particuliers se font exclusivement par piégeage à l'aide de pièges-pinces.
- des interventions plus ponctuelles, à la demande, sur des espaces verts de collectivités ou d'établissements de santé : nous intervenons par piégeage exclusivement sur ces zones ouvertes au public.

EVOLUTIONS 2021/2022

Malgré un volume de contrats liés à l'activité globalement équivalent en comparaison de l'année 2021, le nombre d'heures réalisées a diminué. A la fois pour les traitements en zones agricoles et pour le piégeage sur les espaces verts.

Le facteur principal est d'ordre météorologique. La sécheresse qui est survenue assez tôt et qui a duré, a été peu favorable au développement des taupes. Leurs impacts ont été peu visibles, entraînant une baisse des sollicitations de la part du monde agricole et des gestionnaires d'espaces verts. A cela, se sont ajoutées des contraintes techniques découlant de ces conditions climatiques particulières. En effet pour lutter à l'aide du Phosphore d'Hydrogène, une humidité suffisante dans le sol est nécessaire pour amorcer la réaction chimique qui libère le gaz toxique dans les galeries. Lorsque le sol est trop sec, la réaction ne se fait pas et le traitement est inutile. A l'inverse, et c'est ce qui s'est également passé dès le mois d'octobre sans période de transition, lorsque l'hygrométrie du sol est trop importante le gaz se libère trop rapidement, perd de son efficacité et peut s'avérer dangereux pour l'utilisateur (risque d'explosion). Le traitement dans ces conditions est par ailleurs proscrit par la réglementation.

En conséquence, les périodes où les conditions de lutte étaient adéquates ont été assez réduites. Des contraintes de personnel ont aussi impacté la lutte en Loire-Atlantique. La difficulté de remplacement d'un des agents auparavant dédié à l'activité et surtout les délais pour faire passer les formations réglementaires aux nouveaux (certiphyto, certificat de qualification technique à l'emploi du PH₃,...) ne nous ont pas permis d'optimiser la lutte aux bonnes périodes.

PERSPECTIVES 2023

Pour les contrats principaux (ceux avec zones agricoles), des rencontres ont eu lieu en début d'année avec les représentants des municipalités et des exploitants agricoles dans certains cas pour effectuer le bilan de l'année passée et définir les enjeux et les zones prioritaires pour la nouvelle saison. Une attention particulière sera ainsi portée sur ces zones au printemps.

CHIFFRES CLÉS

Pays de la Loire



Loire-Atlantique

3 communes adhérentes

316 heures dédiées aux interventions

2 497 hectares de surfaces agricoles traitées par fumigation

57,25 heures d'intervention par piégeage dans des jardins de particuliers

139,75 heures d'intervention sur des espaces verts

Vendée

646 interventions réalisées par

11 agents en partenariat avec

6 groupements locaux

Mayenne

14 chantiers réalisés

2 chantiers par piégeage

47 heures dédiées aux interventions

LUTTE COLLECTIVE LE FRELON ASIATIQUE



Jérémie GOURDIEN
Réfèrent technique
régional frelon
asiatique

Suite à son introduction accidentelle dans le sud-ouest de la France (Lot-et-Garonne) en 2004, ce frelon prédateur d'abeilles originaire d'Asie s'est très vite répandu sur le territoire français. Il a été signalé en Pays de la Loire dès 2008 (Vendée).

En plus de son impact sur l'apiculture et la biodiversité, les risques vis-à-vis de la santé publique ont fait naître de nombreuses interrogations de la part des populations et des collectivités.



Depuis 2009, sous l'impulsion de l'Etat, Polleniz a mené une mission d'épidémiolo-surveillance sur l'espèce visant à mesurer son expansion, accroître les connaissances scientifiques, informer et communiquer sur l'espèce et les bonnes pratiques de destruction. S'en est suivi en 2015, la création d'un Plan d'Action Collectif pour répondre aux besoins des collectivités et diminuer l'impact de l'espèce, en particulier sur la biodiversité et la santé publique.



Nid de frelon asiatique

Ce dernier est axé sur une incitation à la destruction des nids au moyen d'une prise en charge financière partagée entre la collectivité et le particulier, avec le recours à des entreprises spécialisées respectant un cahier des charges et une charte de qualité.

D'un point de vue technique, il repose sur les recommandations (réglementation, bonnes pratiques de destruction) de la note de service DGAL/SDSPA/N2013-8082 ayant pour objet la définition des mesures de surveillance, de prévention et de lutte permettant de limiter l'impact du Frelon à pattes jaunes *Vespa velutina nigrithorax* sur les colonies d'abeilles domestiques sur le territoire national.

LES ENJEUX

ENJEUX ÉCONOMIQUES

Vespa velutina nigrithorax est un ravageur des

colonies d'abeilles et sa prédation est un facteur supplémentaire de fragilisation des colonies déjà affaiblies par bien d'autres facteurs (maladies, pesticides...). La présence du Frelon asiatique est devenue économiquement inquiétante pour l'apiculture, qu'elle soit professionnelle ou de loisir.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

En plus des abeilles domestiques, le spectre des proies du Frelon asiatique est large, ce qui suggère qu'il peut avoir un impact considérable sur la biodiversité locale d'insectes notamment sur les pollinisateurs sauvages.

La menace du Frelon à pattes jaunes sur la biodiversité peut aussi se faire de façon indirecte à cause de l'impact négatif de mauvaises pratiques (piégeage massif, destructions des nids non respectueuses de l'environnement,...).

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Si l'agressivité du Frelon à pattes jaunes en tant qu'individu n'en fait pas un ennemi des populations, sa faculté à défendre son nid de façon soudaine et violente pose problème. Conjuguée à une présence massive de nids en zone urbanisée, cela représente une source importante de risques de piqures et un facteur de stress très important lors de la découverte de nids proches de populations sensibles ou de zones très fréquentées (parcs, campings, marchés de plein air...).

Enfin, un autre risque se fait jour avec la montée en puissance de la présence du Frelon à pattes jaunes : celui lié aux initiatives de particuliers qui se lancent eux-mêmes dans la destruction de leur nid ou de groupes de personnes se lançant dans la destruction généralisée des nids sans prendre les dispositions nécessaires, que ce soit au plan technique, réglementaire ou sécuritaire. Cela peut conduire à des accidents qui peuvent être lourds de conséquences

EVOLUTION 2021/2022

Suite au désengagement du Conseil Régional des Pays de Loire, il nous a fallu repenser l'ingénierie financière de la lutte. Les principaux changements ont été menés dans l'optique de compenser le subventionnement attribué au financement du travail de Polleniz (administratif et technique).

Après de nombreuses réflexions et suite aux sollicitations et avis des collectivités (enquête, contacts, réunions, ...) l'instauration d'un forfait unique pour pouvoir bénéficier de la mise en œuvre du schéma de lutte a été choisie.

De manière à marquer cette transition, nous avons décidé de changer le nom. Le Plan d'Action Collectif contre le Frelon asiatique (« PAC ») est ainsi devenu VESP'Action : schéma intercommunal pour une limitation des risques liés au Frelon asiatique. Une stratégie de communication ambitieuse était prévue mais sa mise en œuvre n'a été que partielle.

MÉTHODOLOGIE



Au niveau réglementaire, le Frelon est classé en danger sanitaire de catégorie 2, au titre de son impact sur les abeilles (arrêtés ministériels du 26/12/2012 et 29/07/2013 relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie pour les espèces animales).

Les dangers sanitaires de 2^e catégorie sont des dangers pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte, définies ou approuvées par l'autorité administrative.

Au niveau européen, le Frelon à pattes jaunes est réglementé au titre des espèces exotiques envahissantes pour son impact sur la biodiversité (Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n°1143/2014 du Parlement européen et du Conseil).

Le plan se déroule selon le triptyque suivant :

LA SURVEILLANCE

Le particulier est souvent considéré comme le premier observateur, car souvent à l'origine des signalements lorsqu'il découvre ou suspecte un nid. Diverses actions de communication portées par POLLENIZ et les collectivités permettent de maintenir un niveau d'information et d'alerte suffisant. La surveillance se base également sur la constitution d'un réseau élargi de référents-experts au sein de chaque collectivité volontaire. Des élus, agents, ou bénévoles sont formés par POLLENIZ à la reconnaissance de l'espèce et des nids. Leur mission est de vérifier chaque signalement de particulier et lorsque ceux-ci s'avèrent correspondre à du Frelon asiatique, d'engager la procédure de demande de destruction via le remplissage d'une fiche de transfert de l'information remise à POLLENIZ.

LA PRÉVENTION

Même si *Vespa velutina* est déjà très présent sur le territoire Ligérien, la prévention est toujours utile et importante, notamment pour :

- informer sur le cycle de développement de l'espèce selon les saisons (incitation à la

recherche des pré-nids, plus facile à faire détruire, ...),

- informer sur la nécessité d'une remontée et transmission rapides des observations aux référents municipaux,
- ne pas banaliser les risques liés à la présence de l'espèce et ses enjeux,
- prévenir des risques encourus par les tentatives de destruction individuelles.

La prévention porte principalement sur un plan de communication et de sensibilisation à destination du grand public et des élus.



Frelon asiatique

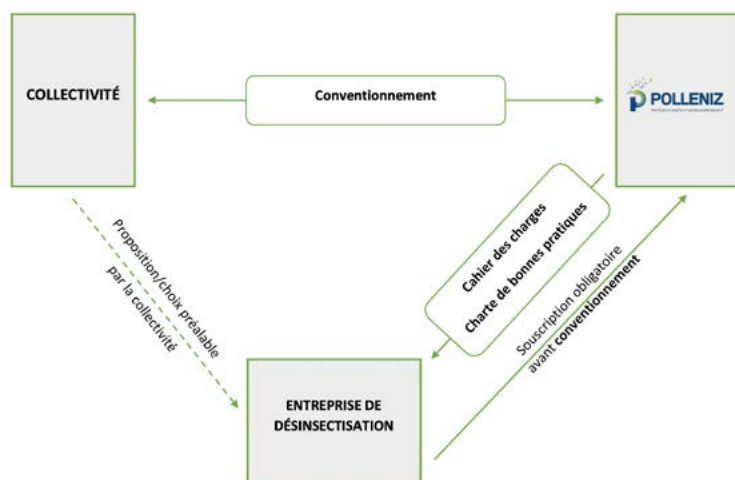
LA LUTTE COLLECTIVE

Elle repose sur la destruction des nids réalisée par des professionnels de la désinsectisation. Pour répondre aux collectivités soucieuses de lutter contre l'insecte dans de bonnes conditions administratives, réglementaires et techniques, POLLENIZ s'est donné pour objectifs :

- d'apporter un service aux administrés, perçu comme une action mise en place par la collectivité
- de mieux organiser les interventions afin de répondre rapidement aux demandes en périodes de pointe
- de moraliser les pratiques des opérateurs, tant sur le plan réglementaire que technique et environnemental, garantissant de surcroît des destructions à des coûts maîtrisés et harmonisés sur l'ensemble du territoire
- de s'assurer de la bonne couverture du territoire et augmenter ainsi l'efficacité de l'action

- de faciliter le circuit « demande-réponse » : un interlocuteur unique, du signalement à la destruction
- En conséquence, afin de garantir que la lutte se passe dans de bonnes conditions, une charte régionale des bonnes pratiques a été élaborée pour encadrer les entreprises de désinsectisation prestataires volontaires. Elle reprend les points-clés du mode opératoire conseillé par la note de service ministérielle (cf. plus haut)

Le coût des interventions est supporté par les collectivités et les particuliers. Chaque commune ou communauté de communes choisit le montant qu'elle veut allouer à la lutte et définit le taux de prise en charge qu'elle souhaite (en pourcentage, sous forme de forfaits, ...). La répartition 50-50% est la plus largement adoptée.



Nid de frelon asiatique en fin de saison

La constance dans le volume de référents formés est liée au fait que le nombre de nouvelles de communes signataires est désormais assez faible et que les formations sont surtout organisées lors de renouvellements ou turn-over des référents au sein des municipalités. Le profil des stagiaires est axé principalement autour des agents de collectivités et parfois d'élus locaux.

Nombre de communes ayant signé une convention avec Polleniz

Nb communes couvertes par la lutte	Loire-Atlantique	Mayenne	Sarthe	Vendée	TOTAL Région
Année 2019	114	46	19	19	198
Année 2020	122	49	24	18	213
Année 2021	122	53	22	9	206
Année 2022	110	54	10	4	178

Nous assistons à une baisse du nombre de communes ayant souhaité conventionner avec Polleniz pour la mise en œuvre du plan de lutte. Ceci peut en partie s'expliquer par la nouvelle organisation financière du schéma de lutte désormais dénommé VESP'Action. Malgré que les communes habituées au système y soient fidèles, l'augmentation de la charge financière engendrée par la mise en place du forfait d'adhésion en a dissuadé certaines de se réengager.

Nombre de conventions passées avec les prestataires de services spécialisés

Nb conventions signées avec des prestataires	Loire-Atlantique	Mayenne	Sarthe	Vendée	TOTAL Région
Année 2019	15	10	4	4	33
Année 2020	16	9	5	4	34
Année 2021	21	7	4	2	34
Année 2022	22	7	3	1	33

Le nombre de prestataires de service entrant dans la démarche demeure stable au niveau régional mais sur le département de la Loire-Atlantique, les demandes augmentent. La plupart des entreprises adhèrent au plan d'une année sur l'autre et les nouvelles se rapprochent d'elles même de Polleniz pour s'inscrire dans le système.

Nombre de nids détruits dans le cadre des conventions signées avec les communes et les prestataires

Nb nids détruits	Loire-Atlantique	Mayenne	Sarthe	Vendée	TOTAL Région
Année 2016	1 592	113	59	109	1 873
Année 2017	1 102	116	7	126	1 351
Année 2018	1 629	301	37	171	2 138
Année 2019	959	95	22	122	1 198
Année 2020	1 634	190	42	144	2 010
Année 2021	1 183	94	17	57	1 351
Année 2022	1 184	326	24	118	2 452

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

6 référents communaux formés en 2022 lors de 3 sessions (2 en Loire-Atlantique, 1 en Sarthe)

779 référents communaux formés de 2015 à 2022

178 communes signataires d'une convention avec Polleniz en 2022

33 conventions passées avec des prestataires de services spécialisés

2 452 nids détruits en Pays de la Loire en 2022

SYNTHÈSE RÉGIONALE

Les chiffres de 2021, confirmaient déjà la tendance à une évolution sinusoïdale de la population assez régulière avec une année de fort développement suivie d'une plus modérée. Ainsi, nous envisagions une forte demande de destructions de nids pour 2022. C'est ce qui s'est réalisé, et malgré un nombre de communes en diminution le nombre de nids détruits n'avait encore jamais atteint ce niveau. La sécheresse estivale ne semble pas avoir joué de rôle négatif dans le développement de l'espèce.

LES RÉSULTATS DE L'ACTION

Malgré une demande d'investissement financier supérieure, le VESP'Action permet toujours d'une manière générale de satisfaire aux besoins des collectivités dans leurs politiques de lutte contre les risques sanitaires ou de gestion de l'environnement, en leur apportant des garanties sur les interventions réalisées. Ainsi, en contrepartie des sommes allouées à la lutte, elles bénéficient d'un service « clefs-en main », géré par Polleniz et perçu par les administrés comme un service municipal ! D'un point de vue environnemental, ces destructions de nids, le plus souvent en zones habitées, permettent de diminuer la pression sur les ruchers environnants. Cela s'ajoute aux efforts réalisés par le monde apicole pour limiter les impacts sur les abeilles.

PERSPECTIVES 2023

L'objectif de 2023 sera de consolider le VESP'Action, travailler davantage sur le volet communication et ainsi relever le niveau de service exigé par les collectivités qui financent désormais directement la mission d'animation/gestion/coordination.

Une réflexion sur l'application de forfaits différenciés selon les départements devra être menée. Des pistes sur une participation financière des entreprises

prestataires pourront aussi être envisagées.

FREDON France a été sollicitée pour obtenir des éclaircissements sur la lutte par piégeage quant à la réglementation et à la légitimité du réseau, pour éventuellement voir Polleniz se positionner sur le sujet et proposer des choses aux collectivités partenaires par la suite.



LUTTE COLLECTIVE RONGEURS AQUATIQUES ENVAHISSANTS



Damien PADIOLLEAU
Réfèrent technique
régional RAE

Dans le cadre de la protection de la biodiversité, de sa reconquête mais aussi de la protection des écosystèmes, Polleniz organise des actions collectives visant à réduire l'impact des populations de ragondins et rats musqués (espèces reconnues exotiques envahissantes).



LE RAGONDIN

Le Ragondin, (*Myocastor coypus*) est une espèce de mammifère de la famille des *Myocastoridae*. Cet animal est originaire d'Amérique du Sud, où son habitat naturel se répartit entre les marais, les marécages et les bordures de rivières et de lacs. Introduit en France au XIX^{ème} siècle pour sa fourrure, il est aujourd'hui considéré comme espèce exotique envahissante au titre du règlement européen.



L'habitat de ce rongeur est très diversifié puisqu'il occupe les zones de marais, les rivières, les fossés de drainage, les étangs... Avec un poids adulte en moyenne de 6,4 kg, le ragondin, est un des plus gros rongeurs connus.

Les ragondins sont des herbivores non spécifiques. Ils peuvent consommer une très grande variété de plantes naturelles ou cultivées ce qui leur permet de s'adapter à des milieux très variés. Chaque jour, un ragondin consomme 30 % de son poids en végétaux. La durée de gestation est de 132 jours. Ainsi, on considère qu'en deux ans, un couple de ragondins peut engendrer 92 descendants.

Dans son habitat d'origine, les populations de ragondins sont régulées par différents prédateurs tels que le Caïman, l'Alligator, le Puma et l'Ocelot. Cependant, en France, le ragondin à l'état adulte n'a aucun prédateur naturel, seuls les petits sont parfois la proie de renards ou de sangliers.

LE RAT MUSQUÉ

Le Rat musqué, (*Ondatra zibethicus*), ou rat d'Amérique, est un rongeur de la famille des cricétidés. Originaire d'Amérique du Nord, il a été introduit en Europe au début du XX^e siècle pour sa fourrure et comme sujet de curiosité.

Le rat musqué est un animal amphibie et dépendant des zones humides. On peut le retrouver au bord des étangs, des cours d'eau calmes, des baies peu profondes, des lacs, des marécages, des fossés en bordure de champs et de routes, pourvu qu'il y ait de l'eau toute l'année. Il creuse des terriers dans les berges avec un accès directement à l'eau comme ceux des ragondins. Lorsqu'il n'est pas dérangé, il peut aussi se construire des huttes rappelant celles



des castors.

Ce rongeur mesure entre 30 et 40 cm de long, et peut peser jusqu'à 1,5 kg. C'est un herbivore peu spécifique comme le ragondin, cependant, il peut compléter son régime alimentaire en hiver avec quelques animaux aquatiques comme des anodontes. Un couple peut engendrer 420 descendants en deux ans.

LES ENJEUX

LES ENJEUX SANITAIRES

Le ragondin et le rat musqué, comme tous les rongeurs, sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux

animaux d'élevage. Le plus souvent, ils sont porteurs sains.

Plusieurs zoonoses ont été mises en évidence au fil des études conduites sur ces deux espèces en France et plus spécifiquement dans le grand ouest :

- Leptospirose, Toxoplasmose, Echinococcose alvéolaire, pour les zoonoses transmissibles à l'homme ;
- Leptospirose, Grande Douve du foie et salmonelloses pour les maladies transmissibles aux animaux d'élevage.

La leptospirose est une maladie infectieuse provoquée par une bactérie spiralée et mobile : le leptospire. Ragondins et rats musqués sont des réservoirs pour cette maladie, c'est-à-dire qu'ils sont réceptifs mais pas sensibles. Ils hébergent les leptospires dans leurs tubules rénaux et les éliminent pendant toute leur vie dans leurs urines, contaminant l'eau et le sol. La bactérie est très résistante dans le milieu humide extérieur, préférant un pH de 7,2 à 7,6. Elle est sensible aux UV, ses températures favorables s'échelonnent entre 4 et 35 °C. Dans un sol saturé d'urine ces bactéries peuvent survivre jusqu'à 180 jours (données IMAXIO).

La contamination chez l'homme se fait par contact direct avec l'animal (morsure, léchage) ou à partir d'une eau souillée par les urines ou les tissus morts d'un animal contaminé, sur une plaie ouverte (pénétration cutanée) ou sur les muqueuses (bouche, nez, yeux). Après leur pénétration, les leptospires passent dans le sang et peuvent migrer dans tous les tissus. La durée d'incubation se situe entre 7 et 12 jours.

En 2021, 30 cas d'hospitalisation ont été recensés en Pays de la Loire, 708 en France (source institut Pasteur). Dans 27 % des cas graves les séquelles sont à long terme : fatigue chronique, douleurs musculaires, acouphènes, ...

Les symptômes débutent comme ceux d'une grippe avec forte fièvre, douleurs musculaires et après trois semaines sans autres symptômes il y a une atteinte du foie (jaunisse) et des reins (urines très colorées), des signes hémorragiques et une méningite.

Lorsque la maladie s'aggrave, le foie, les reins et les poumons peuvent être atteints. Cela nécessite une hospitalisation dans 88% des cas, et même parfois des soins intensifs en réanimation (64% des cas).

En l'absence de traitement, la mort survient dans environ 10 % des cas en fonction de la virulence des souches. En cas de contamination, seuls des antibiotiques sont efficaces.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE BIODIVERSITÉ

Les principaux impacts environnementaux de ces deux espèces sont une dégradation de la flore (consommation directe de végétaux, remaniement du fond des mares, ...), une compétition interspécifique avec des espèces fréquentant les mêmes milieux (batraciens, campagnol amphibie, ...) et un rôle dans la dispersion de certaines plantes invasives telles que les jussies. Le ragondin et le rat musqué détruisent également les supports de ponte pour les poissons comme les cyprinidés et ésofidés.

LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Le ragondin est un herbivore peu sélectif qui consomme naturellement une grande quantité d'espèces végétales. Sa taille importante lui impose des besoins nutritionnels élevés puisqu'en moyenne un ragondin consomme 30 % de son poids en végétaux, ce qui pour un animal de 6,4 kg correspond à 1,9 kg de végétaux consommés chaque jour. Toutes cultures et tous milieux confondus, la perte financière par ragondin et par an est estimée en moyenne à 32,50 €.

Les ragondins et rats musqués creusent aussi des terriers qui dégradent les berges. Le volume de terre déversée dans le cours d'eau est estimé entre 0,4 à 1 m³ par terrier, ce qui représente un facteur d'envasement non négligeable, et contribue à freiner voir annuler le courant dans certaines zones. Ce surplus de sédiments occasionne des surcoûts de gestion hydraulique liés à la nécessité d'entretenir les cours d'eau.

Un autre effet direct est la fragilisation des berges par les terriers : les trous accélèrent l'érosion à la base des berges par le courant, et leur effondrement provoque le ravinement de la partie haute. De plus, des berges rendues fragiles peuvent devenir dangereuses et provoquer des accidents, par leur effondrement sous le poids d'un arbre, d'un animal (vache, veau), de l'homme ou de machines agricoles. Les arbres effondrés dans les cours d'eau doivent faire l'objet d'évacuations (traitement d'embâcle) pour ne pas faire office de barrage.

Les dégâts occasionnés aux ouvrages hydrauliques à proprement parler sont négligeables. C'est très souvent le contournement des ouvrages par les galeries qui provoquent des dommages sévères. Un vannage va devenir inopérant et le cours d'eau ne sera plus régulé. Un ouvrage, fragilisé, peut se rompre et conduire à l'inondation en aval avec des dégâts importants et les coûts de réparation qui en découlent. Dans certains contextes, tels que les bassins de lagunage de station d'épuration, le percement des digues des bassins peut avoir des conséquences écologiques très importantes.

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La lutte contre le ragondin et le rat musqué est encadrée par plusieurs textes réglementaires, du niveau européen jusqu'au niveau départemental.

Références réglementaires :

Au niveau européen :

- Règlement (UE) n°1143/2014 du parlement européen et du conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et à la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Règlement d'exécution (UE) 2016/1141 de la commission du 13 juillet 2016 adoptant une liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil, sur laquelle figure le ragondin
- Règlement d'exécution (UE) 2017/1263 de la commission du 12 juillet 2017 portant mise à jour de la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union établie par le règlement d'exécution (UE) 2016/1141 conformément au règlement (UE) n° 1143/2014 du Parlement européen et du Conseil, sur laquelle figure le rat musqué

Au niveau national :

Au titre de l'agriculture :

- Article L 252-1 du code rural et de la pêche maritime relatif aux groupements communaux ou intercommunaux
- Article L251-3-1 relatif à la lutte afin de limiter les populations de rats musqués et de ragondins
- Arrêté du 6 avril 2007 relatif au contrôle des populations de ragondins et de rats musqués

Au titre de l'environnement (espèces exotiques envahissantes) :

- Arrêté du 29 janvier 2007 relatif au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement
- Arrêté du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.

Au titre de la police

- Article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux missions de la police municipale pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Au niveau départemental :

- Arrêté préfectoral du 23 octobre 2019 relatif à la lutte collective contre le ragondin et le rat musqué dans le département de la Loire Atlantique au titre de la protection des végétaux

LES MÉTHODES DE LUTTE

La stratégie de lutte repose sur les techniques et méthodologies estimées les plus performantes en l'état actuel de nos connaissances et de la réglementation en vigueur.

LE PIÉGEAGE

Le piégeage des populations animales fait l'objet d'une réglementation spécifique pour sa mise en œuvre. A ce titre, il importe de se reporter à l'arrêté du 29 janvier 2007 fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L.427-8 du code de l'environnement.

Dans le cadre des actions de lutte collective en Loire-Atlantique, seul le piège-cage de première catégorie, à une ou deux entrées, est utilisé, pour les raisons suivantes :

- son utilisation dans le cadre de la lutte collective dispense de l'agrément de piégeur (article 21 de l'arrêté du 29 janvier 2007), ce qui permet de mobiliser un plus grand nombre d'acteurs,
- sa facilité d'utilisation,
- ce piège non vulnérant permet de relâcher les espèces non cibles capturées accidentellement.

LE TIR

Le tir fait également l'objet d'une réglementation spécifique à prendre en compte pour sa mise en œuvre. Deux possibilités sont offertes :

- le tir au fusil ;
- le tir à l'arc.

Ces techniques imposent d'être titulaire d'un permis de chasse valide, d'une assurance chasse et d'être autorisé par le détenteur du droit de chasse (du territoire concerné).

Pour la chasse à l'arc, en plus des obligations

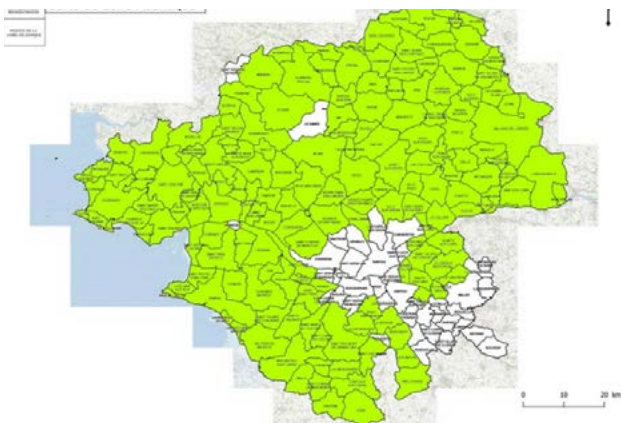
précédentes, il faut être détenteur d'une attestation de formation spécifique.

Pour une meilleure efficacité, le tir sera utilisé en opération collective, dans les secteurs les plus propices (marais, étangs,...). Cette méthode peut avoir des résultats variables parce que les facteurs de réussite (niveau d'eau élevé, température basse) sont aléatoires.

LA LUTTE RAE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Avec la levée des mesures sanitaires liées à la COVID-19, nous avons pu déployer et réaliser l'animation, la coordination du réseau de piégeurs sans trop de facteurs limitants.

Afin d'avoir une communication plus rapide et efficiente au sein des municipalités, nous avons demandé aux communes adhérentes à Polleniz de nommer un référent communal, élu au sein du conseil municipal, qui serait notre interlocuteur direct pour la coordination et la communication de nos actions sur leur territoire.



Carte des communes disposant d'un programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les RAE

Les référents nommés reçoivent ainsi les informations et actualités liées à leur territoire et d'une manière plus générale ont reçu en avril et octobre 2022 un ensemble d'éléments de communication dédiés aux enjeux et à la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants.

Dans la continuité de cette action, à chaque nouvelle inscription de piégeur, la commune concernée et son référent communal, reçoivent une information par mail de la part de Polleniz, comprenant la liste des piégeurs sur son territoire ainsi qu'un ensemble d'éléments pouvant servir à la communication.

Le 30 juin dernier à Héric s'est déroulée l'assemblée des opérateurs de l'antenne Polleniz de Loire-Atlantique. Ce fût l'occasion de se réunir pour restituer aux différents acteurs et partenaires, les bilans techniques 2021 (RAE, corvidés, chenilles urticantes, frelon asiatique, plantes allergènes) et partager un déjeuner convivial.



Le docteur Croué, médecin du travail à la MSA Loire-Atlantique – Vendée est venu nous présenter la leptospirose et ses risques associés aux rongeurs aquatiques envahissants. Près de 180 personnes étaient présentes lors de cette journée.

En 2022, 35 territoires ont été prospectés par les techniciens de Polleniz. Ces reconnaissances de terrain permettent d'apprécier l'efficacité des luttes réalisées par les bénévoles, d'identifier les indices de présence des populations de RAE établies, de vérifier le respect des consignes de gestion des cadavres et de relever tous autres renseignements utiles (dégâts, proximité avec des animaux d'élevage, risques de leptospirose, fréquentation du public, vandalisme ...). Les informations sont ensuite remontées aux piégeurs bénévoles intervenant sur le secteur concerné et le cas échéant aux différents partenaires.

Cette année, 4 sessions d'animation collective en extérieur ont été réalisées.

Lors de ces séances les 61 participants (piégeurs et élus) ont bénéficié des préconisations de l'animateur de POLLENIZ et ont pu échanger sur leurs expériences



respectives.

Lors de cet atelier pratique, la biologie, la réglementation, les enjeux relatifs aux RAE ainsi que la reconnaissance des espèces protégées susceptibles d'être accidentellement capturées (Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Castor d'Europe...) sont abordés. Une démonstration des techniques de piégeage est réalisée : présentation de pièges, mode d'utilisation, astuces diverses, ...

Ce mode d'animation permet d'être mis en condition réelle de piégeage, d'aborder des points techniques particuliers et s'avère plus pragmatique qu'une session en salle. C'est également l'occasion de rencontrer d'autres utilisateurs de la nature, de les sensibiliser aux enjeux économiques, environnementaux et sanitaires qui justifient la lutte contre les RAE. Mais aussi, de valoriser l'action des piégeurs bénévoles et l'engagement des collectivités.

Complémentairement, 85 sessions d'animation (individuelles ou en petits groupes) pour les nouveaux piégeurs ont été réalisées, ainsi ce sont 146 nouveaux piégeurs qui ont rejoint le réseau Polleniz en 2022.

Afin de pérenniser le développement de son réseau et la communication envers le grand public, les affiches

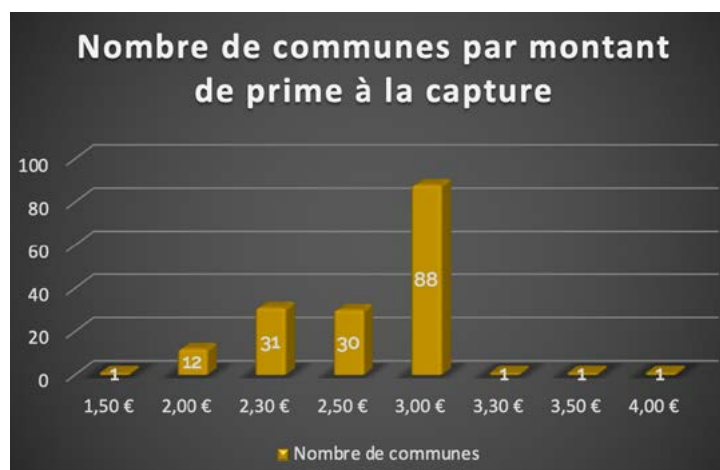
et flyers ont de nouveaux été diffusés (par mail et support papier) au sein des collectivités partenaires. Ces affiches et flyers sont dotés d'un QR Code qui renvoie vers un questionnaire de signalement sur le site de Polleniz. Cette information nous permet le cas échéant de recruter de nouveaux piégeurs ou de mettre en relation l'administré ayant des soucis engendrés par les RAE avec un piégeur bénévole opérant sur la commune. Cette communication permet de valoriser l'engagement des piégeurs dans cette action d'intérêt général.



En 2022, les techniciens de Polleniz ont mis en relation 89 personnes ayant des soucis engendrés par les RAE avec un piégeur bénévole. Ce service en plein essor est fortement apprécié par les collectivités, les administrés ainsi que les piégeurs.

Dans le cadre de la lutte contre le ragondin et le rat musqué au titre de la protection des végétaux, les piégeurs bénévoles bénéficient d'un défraiement des captures. Ces primes sont financées par les collectivités territoriales (communes, communautés de communes, syndicats de bassin versant, ...). Même si nous nous efforçons de tendre à une harmonisation de ces montants à l'échelle du département, il existe cependant des disparités entre les territoires.

Sur le territoire départemental, deux sessions de collectes de preuves de captures ont eu lieu en juin et novembre-décembre sur les communes ayant un programme de prévention, de surveillance et de lutte



contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants.

Dans le cadre de la surveillance et la coordination de la lutte contre les RAE, deux enquêtes ont été envoyées par mail aux opérateurs via un formulaire disponible sur le site internet de Polleniz.

La première concerne un recensement plus exhaustif des dégâts liés aux RAE (en complément des déclarations réalisées par l'intermédiaire des carnets de piégeage). La seconde est relative à la gestion des



cadavres des RAE.

Notre RAE Info est une lettre destinée aux acteurs du réseau qui a pour vocation d'apporter de l'information sur l'actualité des luttes contre les RAE en Pays de la Loire. C'est aussi l'occasion pour Polleniz, à travers des portraits de piégeurs, de faire connaître et

valoriser l'action et l'engagement des bénévoles au bénéfice de la collectivité. Cela permet également de partager leurs motivations, contraintes, techniques, ...

Deux numéros de ce RAE info sont parus en 2022. Ils ont été diffusés aux bénévoles du réseau Polleniz et aux collectivités partenaires. Au printemps, afin de rappeler les enjeux sanitaires associés aux rongeurs aquatiques envahissants (leptospirose), un numéro « spécial leptospirose » a été transmis à l'ensemble des acteurs et partenaires de la lutte.

LES RÉSULTATS DES ACTIONS DE LUTTES COLLECTIVES

En Loire-Atlantique, la lutte contre les RAE au titre de la protection des végétaux est menée par deux procédés : le piégeage et le tir.

Le piégeage peut être réalisé de manière permanente par des piégeurs bénévoles ou bien lors d'actions intensives sur un périmètre restreint et une durée limitée définis au préalable avec les acteurs locaux. Lors de ces actions de luttes intensives, Polleniz forme l'ensemble des piégeurs participants et met à disposition des pièges-cages, des appâts ainsi que des bacs à équarrissage.

Les actions de lutte collective par tir se déroulent en partenariat avec les associations locales de chasseurs, exclusivement sur le secteur des marais de Brière.

Complémentairement aux actions de lutte des bénévoles, Polleniz est régulièrement sollicitée par les collectivités pour des actions de lutte par piégeage sur des secteurs présentant des enjeux majeurs.

1 - Le piégeage permanent réalisé par les bénévoles

En 2022, les 937 piégeurs bénévoles actifs ont capturé 72 825 ragondins et 5 419 rats musqués soit 78 244 RAE sur une période moyenne de 214 jours.

En 2021, les 924 piégeurs bénévoles actifs avaient prélevé 88 187 RAE, sur une période moyenne de 185 jours. L'augmentation du nombre de jours entre 2021 et 2022 est à dû une meilleure complétude des carnets ainsi qu'à la fin totale des restrictions concernant la COVID-19.

Egalement, le nombre de captures en 2021 était artificiellement élevé, car en raison des différentes mesures et restrictions liées à la Covid en 2020, de nombreux piégeurs n'avaient pas restitués leurs preuves de captures et par conséquent, les ont données en 2021. En 2021, nous avons donc un report important des captures en 2020.

L'analyse des 461 carnets de piégeage restitués nous permet de mettre en évidence plusieurs données. Chaque jour piégé, les piégeurs du département relèvent en moyenne 1204 pièges-cages (1355 pièges-cages en 2021). Le nombre moyen de capture/nuit-piège est de 0.12, c'est-à-dire qu'un piège sur 8 captures chaque jour qu'il est tendu.

Les piégeurs bénévoles suivent les données relatives à leurs déplacements liés à leur action de lutte. Ils ont réalisé 234 418 kilomètres, soit 508 kilomètres/piégeur/an.

En raison des faibles précipitations et niveaux d'eau de cet été, beaucoup de bénévoles ont ralenti ou totalement arrêté leurs actions de piégeage des mois de juillet à fin septembre. Malgré tout, une surveillance des mouvements de population des RAE a été maintenue.

2- Le piégeage en lutte intensive mené par les bénévoles

Deux luttes intensives majeures ont été menées cette année, la première sur le territoire de la Communauté

de Communes Estuaire et Sillon (CCES) et la seconde, à la fois sur la Communauté d'agglomération de Pornic agglo Pays de Retz et la Communauté de communes Sud Retz Atlantique.

Suite à une concertation réalisée au printemps par Estuaire et Sillon et Polleniz, comme en 2019 et en 2020, le secteur identifié pour cette année correspondait aux marais situés entre la Loire, l'étiage de la chaussée et l'île Chevalier sur les communes de Bouée, Lavau sur Loire et La Chapelle Launay (territoires de la Communauté de communes Estuaire et Sillon et du Syndicat de Bassin Versant du Brivet).

La période de lutte a été fixée du 19 août au 9 septembre afin de limiter le piégeage lors des grands coefficients de marée. L'engagement des acteurs locaux a permis la mobilisation de 28 bénévoles volontaires.

La formation et la distribution du matériel se sont déroulées le 19 août 2022 sur le parking de la salle des fêtes de Bouée.

Pour la réalisation de cette campagne de lutte intensive, 201 pièges-cages à 1 entrée et 200 kg de carottes natures fraîches ont été distribués aux piégeurs bénévoles. Deux bacs équarrissage ont été mis à disposition par Polleniz.

A l'issue de ces trois semaines de piégeage, 614 rongeurs aquatiques envahissants (608 ragondins et 6 rats musqués) ont été capturés par les piégeurs bénévoles.

La succession des luttes intensives sur ce secteur et les conditions météorologiques durant la période de lutte (sécheresse), ont fortement diminué la population de RAE présents sur celui-ci. En effet, les piégeurs ont observé nettement moins de RAE sur le territoire de la lutte intensive. De plus, le nombre de capture par nuit-piège passe de 0.24 en 2020 à 0.15

en 2022 (0.19 en 2019). Ces chiffres corroborent les observations des bénévoles.

Suite aux prospections menées par Polleniz et une réflexion conjointe avec Pornic agglo Pays de Retz et la Communauté de communes de Sud Retz Atlantique, le secteur défini pour la lutte intensive était le Tenu sur les communes de Port-Saint-Père, Sainte-Pazanne, Machecoul-Saint-Même et Saint-Mars de Coutais. Cette lutte s'est déroulée du 8 au 29 novembre 2022 et a mobilisé 11 piégeurs.

La formation et la distribution du matériel se sont déroulées le 8 novembre au lieu-dit le Port Faissant à Saint-Mars de Coutais. Ainsi 70 pièges-cages et 80 kg de carottes natures fraîches ont été distribués aux piégeurs. Ces derniers n'ont pas souhaité de mise à disposition de bac équarrissage pour la gestion de l'évacuation des cadavres par Polleniz et le service public d'équarrissage.



Au cours des 3 semaines de lutte intensive, 168 RAE (163 ragondins et 5 rats musqués) ont été capturés par les piégeurs bénévoles.

Complémentairement à l'action des piégeurs bénévoles, à la demande de Pornic agglo Pays de Retz, Polleniz est intervenue sur les secteurs du Tenu non couverts par les piégeurs bénévoles du 14 novembre au 5 décembre 2022. Pour cette campagne, les techniciens de Polleniz ont disposé 167 pièges-cages sur radeaux flottants et au sol.

A l'issue des 3 semaines de piégeage, 370 RAE (279 ragondins et 91 rats musqués) ont été capturés par les techniciens de Polleniz sur le Tenu.

3- Les opérations de tir en battues

Les actions de lutte collective par tir se déroulent en partenariat et à l'initiative des associations locales de chasseurs.

Cette méthode de lutte est très tributaire des conditions météorologiques (niveau d'eau, gel) ainsi que de la disponibilité des chasseurs (plutôt le week-end). Pour être efficace, il est nécessaire d'avoir une concordance de ces facteurs.

En 2022, ces opérations se sont déroulées exclusivement dans les marais de Brière sur les communes de Saint-Malo de Guersac, Trignac, Saint-André des eaux, Saint-Joachim, Crossac et Sainte-Anne sur Brivet. Ces communes sont sur le territoire du Syndicat du Bassin Versant du Brivet (SBVB) qui met à disposition des bacs équarrissage pour le stockage des cadavres de RAE prélevés. Polleniz comptabilise les animaux prélevés et réalise la demande de collecte par le service public d'équarrissage (SECANIM-SARIA).

Sur les sites de stockage, des affiches et des panneaux d'information sont disposés à proximité et directement sur les bacs équarrissage.

De début février à fin mars 2022, 6 862 RAE (6 746 ragondins et 116 rats musqués) ont été prélevés par tir en battues au titre de la protection des végétaux.

En 2021, dès le mois de janvier, des conditions très favorables pour la réalisation des opérations de tir étaient présentes jusqu'à la fin de la période autorisée : le 31 mars. En revanche en 2022, ce n'est que début février que des conditions relativement moyennes pour la réalisation de ces opérations ont

commencées, soit 1 mois plus tard qu'en 2021 et moins favorables.

Comme abordé précédemment, cette méthode de lutte est très tributaire de plusieurs facteurs. Cela explique les variations de résultats d'une année à l'autre.

Ce constat montre que le tir est complémentaire au piégeage et ne peut en aucun cas se substituer totalement à celui-ci.

4-Evaluations du niveau de risques sanitaires liés aux RAE sur les plans d'eau ouverts à la baignade.

Dans le cadre de ses missions sanitaires, l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire (ARS) sollicitait Polleniz pour la réalisation de diagnostics annuels pour l'évaluation du niveau de risque lié aux Rongeurs Aquatiques Envahissants (RAE) sur les plans d'eau ouverts à la baignade publique.

Ces diagnostics permettaient d'évaluer annuellement la capacité d'accueil des sites de baignade pour ces deux espèces, de mesurer le risque sanitaire potentiel pour les usagers et de bénéficier de préconisations de gestion adaptées.

Dorénavant, l'ARS ne finance plus ces expertises.

En 2022, Polleniz a réalisé trois évaluations pour le compte des municipalités de Plessé, Saint-Lyphard et Saint-Philbert de Grand lieu sur leurs plans d'eau respectifs. Pour cette dernière, le diagnostic a entraîné le déclenchement d'une lutte intensive, réalisée par les agents de Polleniz.

5- Luites intensives menées par Polleniz

Polleniz est amenée à réaliser des prestations de lutte sur certains territoires. Les techniciens interviennent à la demande de collectivités (Communes, Communauté de communes, département) sur des cours d'eau ou plans d'eau dont elles assurent la

gestion et l'entretien.

Pour certaines, il s'agit de pallier le manque de bénévoles sur certains secteurs, pour d'autres il s'agit de bénéficier d'une force d'intervention importante (nombre de cages, bateaux, quads) permettant de couvrir des linéaires conséquents ou d'opérer sur des zones difficiles d'accès ou à risques. Pour certaines conventions, l'objectif est de piéger avant ou après des travaux d'aménagement ou de restauration de cours d'eau, de manière à les préserver dans le temps.

Polleniz intervient aussi à la demande de gestionnaires de stations d'épuration ou de traitement des eaux considérées à haut risque environnemental (pollution du milieu naturel en cas de fuites de bassins,...). Ces sites, souvent dangereux pour les intervenants bénéficient de politique de gestion des risques et de sécurité souvent drastiques. Le recours aux bénévoles y est par conséquent souvent proscrit.

Au total, 25 chantiers ont été réalisés sur l'année 2022, soit 13 649 nuits-piège et 1 318 RAE capturés (1169 Ragondins et 149 Rats musqués) et l'équivalent de 63,4 km de linéaires couverts.

PERSPECTIVES 2023 LOIRE-ATLANTIQUE

En 2023, nous allons continuer le déploiement du Plan d'Action Régional Rongeurs Aquatiques Envahissants (PAR RAE) sur le département, notamment sur le territoire de Nantes Métropole en maintenant les échanges directement avec les municipalités et en prolongeant le partenariat initié en 2022 avec le service environnement de Nantes Métropole pour agir dans le cadre de leur politique d'aménagement de leurs milieux aquatiques (piégeage avant chantiers de restauration/entretien).

Des échanges encourageants et prometteurs ont

été menés en 2022 sur le territoire de l'EPTB Sèvre Nantaise. Cela devrait se concrétiser en 2023 par la mise en place d'une lutte collective contre les RAE au titre de la protection des végétaux sur une partie de leur territoire.

Ces deux territoires n'étaient pas encore très engagés dans la lutte. Nous allons maintenir l'information auprès des collectivités partenaires et des piégeurs bénévoles.

LA LUTTE RAE EN VENDÉE

L'action de lutte pour la régulation des RAE coordonnée par Polleniz s'est déroulée sur le territoire de 6 collectivités et 2 Syndicats mixte, 5 groupements locaux (employant 14 salariés) ont également travaillé avec Polleniz.

Le nombre de RAE détruits et comptabilisé par piégeage et tir pour les Gdon et Gidon adhérents ainsi que pour Polleniz en prestation de service sur l'ensemble du territoire s'établit à 54 706 en 2022.

- Pour l'action des agents : 30 086 RAE
- Pour l'action des bénévoles : 22 025 RAE
- Tir bénévoles : 1 522 RAE
- Polleniz en prestation et suivis : 1 073 RAE

Après deux années conditionnées aux contraintes de la COVID 19, 2022 a été l'occasion de reprendre contact avec les collectivités et de faire le point sur la lutte RAE pour chaque Groupement.

Pour le secteur de l'EPTB Sèvre, où aucun accord n'avait été trouvé en 2021 avec Polleniz pour la coordination de la lutte, les 4 groupements concernés n'ont pas renouvelé leur adhésion à Polleniz mais ont continué leur action individuellement.

Polleniz assure des actions de lutte RAE en prestation de piégeage annuel sur des sites de lagunage d'épuration des eaux usées et aussi sur les Espaces

Naturels Sensibles du département. Vendée Eau a interrompu son contrat pour le piégeage des retenues d'eau potables en 2022 mais souhaite revoir le cahier des charges pour l'organisation technique pour 2023 avec la publication d'un marché public.

PERSPECTIVES 2023 VENDÉE

Polleniz continu le déploiement du Plan d'Action Régional RAE en renforçant la collaboration et la proximité avec les collectivités territoriales et les Gidon et Gdon qui soutiennent une action coordonnée de la lutte. Des actions d'appui aux groupements seront organisées en cours d'année soit en lutte intensive sur des cours d'eau navigables avec pose de pièges sur radeaux par Polleniz, soit par des actions de lutttes collectives en période de 3 semaines avec mise à disposition de pièges aux bénévoles.

Les collectivités partenaires et les piégeurs bénévoles seront informés de l'actualité relative aux RAE et de toutes les données importantes pour l'ajustement des actions de lutte collective.

BILAN RÉGIONAL RAE

NOMBRE DE	LOIRE-ATLANTIQUE	MAYENNE	SARTHE	VENDEE	PAYS DE LA LOIRE
Communes engagées	166	97	214	153	630
Piégeurs benevoles actifs	937	288	590	274	2 089
Salariés de GIDON	0,5	0	0	14	14,5
RAE capturés par les piégeurs en lutte permanente	78 244	15 760	15 664	22 914	132 582
RAE capturés par les piégeurs bénévoles en lutte intensive	782	4 823	0	633	6 238
RAE capturés par les salariés des GIDON	604	0	0	30 086	30 690
RAE capturés en chantiers Polleniz	1 318	767	42	1 073	3 200
RAE prélevés lors des opérations de tir	6 862	0	0	0	6 862
TOTAL DE RAE CAPTURÉS	87 810	21 350	15 706	54 706	179 572

LUTTE COLLECTIVE

LES ESPÈCES DE MOUSTIQUES INDIGÈNES (DÉMOUSTICATION DE CONFORT)



Jérémie GOURDIEN
Responsable de
l'antenne de Loire-
Atlantique

Pour limiter la nuisance, une action de lutte collective est possible. Elle est encadrée par des textes nationaux et par un arrêté préfectoral annuel (ou pluriannuel). Elle permet, à l'échelle d'un territoire, d'être plus efficaces que des actions individuelles telles que l'usage d'aérosols, d'insecticides et autres produits potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé.



Le Marais Breton est un écosystème diversifié et complet comportant des zones de marais doux, saumâtre et salé qui constituent l'habitat d'espèces d'intérêt communautaire et patrimonial telles l'Avocette élégante (*Recurvirostra avosetta*) ou la Tolyvelle saline (*tolypella salina*) par exemple. Celui-ci est également favorable à certaines espèces de moustiques dont l'abondance peut générer d'importantes nuisances auprès de la population mais aussi des problèmes de santé publique. En effet, les moustiques femelles ont besoin de sang pour que leurs œufs arrivent à maturité avant de les pondre. Dans ce but, elles piquent les humains et/ou les animaux afin de leur prélever du sang.

D'autre part, les moustiques ont besoin d'eau pour leur reproduction car le développement de leurs larves, du premier stade jusqu'à la nymphose se fait dans l'eau. La nymphose achevée, l'adulte sort de son enveloppe nymphale et s'envole. Les zones de marais sont donc propices à la prolifération des moustiques.

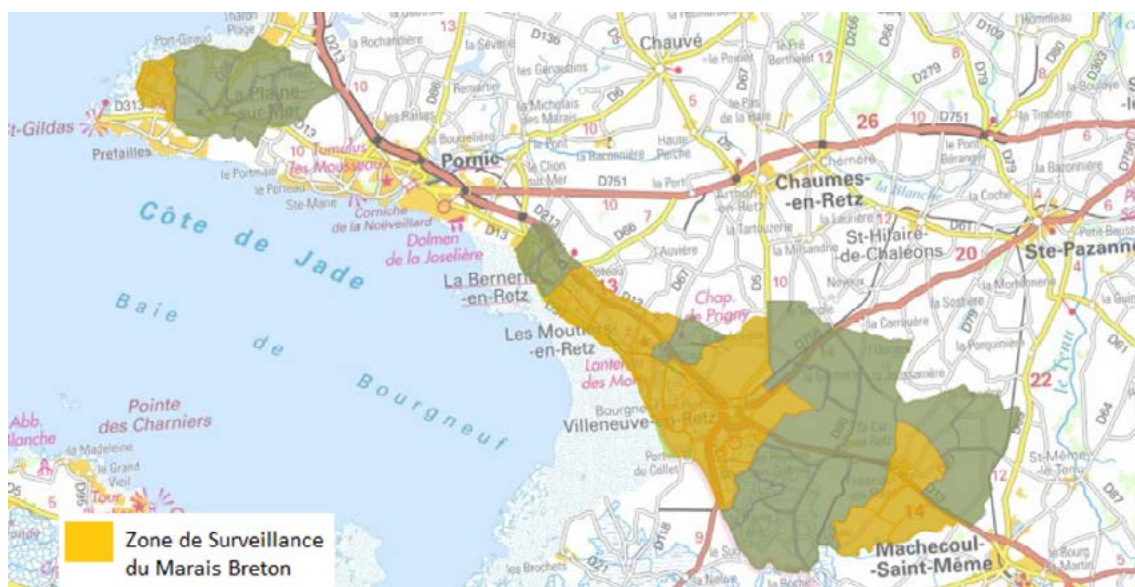
Dans l'optique d'en limiter les nuisances, une action de lutte collective est possible. Celle-ci est encadrée par des textes nationaux, transcrits dans des arrêtés préfectoraux annuels (ou pluriannuels). La lutte

collective permet, à l'échelle d'un territoire, d'être plus efficace que des actions individuelles telles que l'usage d'aérosols, d'insecticides et autres produits potentiellement nocifs pour l'environnement et la santé.

En 2022 sur le département de la Loire-Atlantique, la zone de surveillance du moustique définie par l'arrêté préfectoral s'étend sur 42 692 hectares. Deux secteurs géographiques sont concernés : la presqu'île guérandaise et le Marais Breton.

Suite à la dissolution de l'Entente Interdépartementale de Démoustication Atlantique (EID) le 31 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a demandé à l'association POLLENIZ de prendre en charge le dossier de la démoustication de confort sur les 4 communes de son territoire qui en bénéficiaient antérieurement : la Plaine-sur-Mer, Villeneuve-en-Retz, les Moutiers-en-Retz et la Bernerie-en-Retz, à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'arrêté préfectoral pour la Loire-Atlantique autorise la lutte contre les moustiques indigènes sur ces 4 communes. Une note de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de la Loire définit 7 espèces



de moustiques ciblées par la lutte parmi les 36 espèces présentes sur la façade atlantique. Sur le territoire du Marais Breton, 3 de ces espèces-cibles ont été répertoriées par les agents de POLLENIZ en 2022.



Larves de moustiques

LES ENJEUX

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

Les espèces-cibles possèdent une ou plusieurs compétences vectorielles (capacité à transmettre une maladie d'une personne infectée vers une personne saine lors de la piqûre). Chaque année des cas de Zika, Chikungunya, Dengue importés sont recensés. Si ces personnes infectées se font piquer par une espèce de moustique ayant la capacité vectorielle adéquate, cela peut créer une épidémie. Sur le territoire métropolitain, peu de cas autochtones de ces arboviroses sont découverts chaque année.

De plus, certains culicidés tels les *Aedes* peuvent piquer jusqu'à 15 fois le même hôte afin d'effectuer le repas de sang nécessaire à la maturation des œufs avant la ponte. Les individus du genre *Aedes* sont très agressifs et très insistants. Les piqûres peuvent engendrer de fortes réactions allergiques et inflammatoires (œdèmes) nécessitant parfois une consultation médicale. Ces réactions violentes sont constatées principalement chez les enfants.

ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE ANIMALE

Certaines de ces espèces de moustiques ne sont pas sélectives et piquent aussi bien les humains que les animaux. Elles peuvent transmettre des arboviroses aux animaux (oiseaux, reptiles, mammifères) et créer des épizooties : Myxomatose, virus du « West Nile » (forte sensibilité des équins à cette maladie aussi transmissible à l'homme par accident), virus « Usutu » (mortalité importante de l'avifaune sauvage ou captive). Les nuisances liées aux piqûres sont les mêmes pour l'Homme que pour les animaux.

ENJEUX ECONOMIQUES

La dispersion des moustiques peut créer de fortes nuisances. Les espèces ciblées sont des espèces principalement halophiles ou sub-halophiles (se développant en zone d'eau salée ou saumâtre). Elles se retrouvent donc sur les zones de marais en bord de mer ou en bord d'estuaire qui constituent généralement des territoires à forte fréquentation touristique. En outre, certaines espèces telles *Aedes caspius* et *Aedes détritius* peuvent effectuer un vol allant jusqu'à 20 km de leur lieu d'éclosion pour trouver leur repas de sang. Ces deux espèces sont si agressives et insistantes que lorsque des émergences importantes d'adultes sont observées, il devient impossible de rester dehors à l'aube et au crépuscule.

Le Marais Breton est un secteur touristique qui peut être financièrement impacté si ces nuisances sont trop importantes : baisse de la fréquentation des campings et locations saisonnières, plaintes, départs précipités, ...

Afin de limiter les risques sanitaires, les impacts économiques et les nuisances générées par la prolifération des culicidés sur les communes concernées, les agents de Polleniz dans le cadre de l'arrêté préfectoral, réalisent des missions de surveillance et de lutte contre les moustiques en partenariat avec Pornic Agglo Pays de Retz.

Plusieurs méthodes de régulation des moustiques sont possibles :

- **La lutte physique**, c'est-à-dire la destruction physique des lieux de ponte par la réhabilitation de l'espace concerné. Il s'agit, par exemple, de la remise en état d'une saline en vue de la production salicole.
- **La gestion hydraulique** : la gestion fine des niveaux d'eau et le renouvellement de l'eau permet un fonctionnement normal du milieu et donc le développement d'espèces prédatrices des larves de culicidés. La prédation naturelle limite ainsi les émergences brutales de moustiques adultes. Cependant, cette méthode n'est exploitable que sur les zones dotées d'un dispositif de gestion de l'eau (vannage, clapet, tuyau avec surverse, ...)
- Et en dernier recours, **les traitements par un larvicide de type Bacille de Thuringe** (*Bacillus Thuringiensis* souche *Israelensis* : Bti). Issu d'une bactérie présente naturellement dans le sol et connu pour la sélectivité de la souche *Israelensis* sur les larves de diptères (moustiques et mouches noires), le BTi est sans classement toxicologique ou écotoxicologique et labellisé « Agriculture Biologique ».

Cette dernière méthode constitue la principale méthode d'intervention dans le cadre de la mission de démoustication opérée par Polleniz. Complémentairement, nous sommes en relation avec les gestionnaires de certains sites (Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud-Loire, Conseil Départemental de Loire-Atlantique) que nous sensibilisons à la problématique des moustiques.

Dans le cadre de nos interventions, plusieurs séquences sont réalisées :

Les prospections de terrain

Nous nous intéressons aux émergences larvaires sur les différents gîtes. Plusieurs sites-témoins nous permettent de déterminer l'état global d'infestation

d'une zone sans aller prospecter systématiquement tous les gîtes potentiels en eau ou en assec. Cela permet d'éviter le dérangement des oiseaux nicheurs. Si un gîte est en eau lors de notre prospection, nous effectuons un « dipping » c'est-à-dire un prélèvement de l'eau du milieu à l'aide d'une bassine standard de 3 litres afin d'effectuer une appréciation visuelle du nombre de larves de moustiques présentes dans 1 litre d'eau. La concentration en nombre de larves nous permet de déterminer la classe larvaire du site sur une échelle de 1 à 10. Au-delà de 5 larves par litre d'eau, soit à partir de la classe 2 (6-15 larves par litre), nous pouvons effectuer un traitement si c'est une espèce cible. Cette surveillance est opérée du printemps jusqu'à l'automne, en principe sur une période de mars à novembre. En dehors de celle-ci, la température de l'eau est généralement trop basse pour permettre l'éclosion des œufs de moustique.



Dipping (prélèvement d'eau pour comptage des larves)

Les deux espèces principalement ciblées appartiennent au genre *Aedes* (*A. caspius*, *A. détritius*) qui pond ses œufs isolément sur un substrat salé asséché et susceptible d'être inondé, et très souvent au pied d'une végétation particulière (salsolacées et/ou graminées halophiles). La remise en eau du site par les marées ou par les précipitations déclenche l'éclosion des œufs. Ces derniers peuvent rester en dormance durant des années en attendant la submersion.

Les agents de POLLENIZ effectuent un calendrier prévisionnel des prospections de terrain en fonction des dates de grandes marées. Nous suivons aussi très

attentivement les précipitations car le cycle larvaire complet des moustiques, de l'éclosion des œufs à l'envol des adultes, peut être très rapide, notamment en cas de fortes chaleurs (5 jours).

Les traitements

Si les prospections révèlent une quantité de larves supérieure à 6 par litre d'eau, que nous sommes en présence d'une espèce cible et que la localisation du gîte larvaire présente un risque de nuisance, nous réalisons un traitement du gîte par aspersion d'une bouillie de Bti et d'eau du milieu (dosage allant de 300 à 400 grammes pour 10 litres d'eau) grâce à un pulvérisateur à dos.

Un contrôle des traitements est effectué aléatoirement et nous nous référons à l'abaque de Carron. Cette méthode permet d'évaluer l'efficacité des traitements anti-larvaires par comparaison des classes d'abondance larvaires observées avant et après les traitements.



Prélèvement de moustiques adultes

Les captures

Nous effectuons des captures de moustiques femelles adultes selon un protocole établi par l'Organisation Mondiale de la Santé. Tous les 15 jours, sur des points définis (14 points de capture répartis sur les 4 communes concernées), pendant une session de 15 minutes, sur chaque point de capture, l'opérateur laisse les moustiques se poser sur son mollet et les capture avant la piqure à l'aide d'un capteur à bouche. Ces prélèvements d'adultes permettent de connaître les espèces présentes sur le territoire mais aussi d'estimer la nuisance en fonction du nombre d'individus capturés par session : plus le nombre de captures est élevé, plus les vols

CHIFFRES CLÉS



Pays de la Loire

4 communes bénéficiaires de la lutte

632 heures passées sur l'activité

d'adultes sont importants.

préfectoral a été signé pour une durée de trois ans.

Le programme de démoustication de confort conduit sur les 4 communes du Marais Breton s'appuie sur une convention de partenariat avec la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz. Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique apporte une subvention d'un montant de 50% du coût de la mission auprès de la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo Pays de Retz.

EVOLUTIONS 2021/2022

L'activité sur l'année 2022 a été assez réduite et le volume d'heure alloué dans la convention (1265 h) n'a été utilisé qu'à hauteur de 50% environ. Cela s'explique en grande partie par des facteurs météorologiques, en particulier la sécheresse estivale rencontrée sur le territoire et l'absence d'épisode pluvieux marqué ou suffisamment conséquent pour remettre en eaux les gîtes larvaires et les activer.

L'activité des moustiques a donc été très réduite et par conséquent celle de démoustication également (peu de gîtes en eaux, moins de surface à prospecter, peu de gîtes actifs donc peu de traitement).

PERSPECTIVES 2023

Pour l'année 2023, nous serons en capacité d'assumer totalement la mission avec la constitution du nouveau binôme d'intervention. Le même volume horaire a été mis à disposition par la Communauté d'agglomération.

La convention arrivera à échéance en fin d'année. Un bilan complet devra être réalisé et une concertation nécessaire pour ensuite envisager la continuité de la mission. A ce jour, nous ne savons pas si la communauté d'agglo gardera la compétence et si le Conseil Départemental continuera son soutien financier. Nous savons cependant qu'un nouvel arrêté



LUTTE COLLECTIVE PLANTES AQUATIQUES ENVAHISSANTES



Yannick LERAY
Chargé de mission
plantes exotiques
envahissantes

Dans le cadre de marchés publics soumis à appel d'offre, Polleniz 85 a été retenue pour des travaux d'enlèvement et d'exportation de la Jussie (*Ludwigia peploïdes*) plante aquatique envahissante.



Les chantiers consistent à réaliser un arrachage manuel de l'ensemble de la Jussie, du système racinaire, des tiges et du système foliaire en évitant toute fragmentation de la plante, ainsi que son exportation. Le premier arrachage débute en juin, en début de développement de la plante, puis un deuxième passage en fin d'été assure le traitement des repousses ou de nouveaux foyers. Cette manœuvre évite aux plantes indigènes présentes de subir une concurrence trop sévère et de regagner leur habitat. Aussi les berges nouvellement restaurées ainsi que les canaux principaux sont étroitement surveillés afin d'éviter une implantation des plantes exotiques envahissantes.

Poitou. Linéaire : 64,4 km de voies d'eau
Et 16 740 kg de Jussie enlevés

BILAN FINAL

Plus de 16 tonnes de Jussie ont été retirées.



Arrachage manuel

RÉALISATION DE CHANTIERS D'ARRACHAGE MANUEL EN 2022 POUR LE COMPTE DU SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES (SMVSA)

Polleniz est intervenue pour le compte du Syndicat mixte SMVSA sur un total de 64,4 km de voies d'eau. Le chantier se situe sur le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, sur le bassin versant Vendée Sèvre Autize. Cette zone humide a été divisée en plusieurs lots, qui s'étendent du secteur de Champagné et Ouest du Petit Poitou, Nalliers, Mouzeuil, le Langon, le secteur Médian du Marais – Axe du canal des Cinq Abbés jusqu'à Vix.

Lot n°1 : Secteur de Champagné et Ouest du Petit



POLLENIZ

RAPPORT D'ORIENTATION 2023

EN 2023, LE PROJET ASSOCIATIF « 2.0 » DE POLLENIZ VA ÊTRE POSÉ.

En effet, il est important pour notre association de se repositionner par rapport aux grands enjeux de notre société sans dévoyer nos missions historiques. Le monde qui nous entoure évolue et nous devons aussi parfois répondre à de nouvelles exigences réglementaires.

Pour cela, nous organiserons plusieurs séminaires de travail impliquant les élus du conseil d'administration, et des collaborateurs de Polleniz. Ces séminaires seront animés par le comité de direction de Neoviz group.

Sans anticiper le travail des séminaires, nous savons que POLLENIZ devra intégrer les enjeux environnementaux de notre société et que cela devra se traduire par le souci d'augmenter le nombre d'adhérents et de développer les services proposés à ces derniers qu'ils soient des professionnels détenteurs de végétaux, des particuliers ou des collectivités. L'implication du bénévolat restera un axe majeur du projet.

Pour mener à bien ce projet nous renforcerons nos liens avec la direction générale de l'environnement de la commission européenne et nos partenaires nationaux (tels que FREDON France) afin de nous assurer que notre stratégie soit la bonne.

Les élus du Conseil d'administration devront également s'approprier les travaux des différents séminaires afin de conduire l'action politique appropriée et redéfinir les éléments de gouvernance et d'administration de notre association (mode de représentation, renouvellement des mandats...).

L'ensemble de ces travaux devant conduire à la rédaction du futur projet associatif afin de mener à bien notre future mission et déployer dès début 2024 le nouveau plan d'actions.

“ Il est nécessaire que POLLENIZ devienne un acteur connu et reconnu des politiques environnementales et de protection des végétaux en Pays de la Loire. ”



POLLENIZ

STRUCTURATION DE POLLENIZ

LA GOUVERNANCE

Polleniz a opté pour un statut d'association lui permettant l'intégration du plus grand nombre (collectivités, particuliers, bénévoles).

Bien que toujours présente, pour le compte de l'État à travers les missions déléguées, auprès des professionnels agricoles, producteurs de végétaux, nos activités s'inscrivent désormais dans une prégnance environnementale et de santé publique. Nos champs d'activités et les bénéficiaires étant de plus en plus diversifiés, il

est normal que l'organisation de la gouvernance soit représentative de la diversité des activités et des adhérents.

Les collèges sont présents dans chaque département, à l'exception du Maine et Loire qui n'avait pas souhaité rejoindre Polleniz (refus du traité de fusion). Toutefois, ayant des adhérents professionnels directs en Maine-et-Loire, le collège des détenteurs professionnels de végétaux est représenté dans ce département.

UNE ORGANISATION EN COLLÈGES



Collège des professionnels

Productions végétales et revendeurs de végétaux



Collège des non professionnels

Jardiniers amateurs et gestionnaires d'espaces végétalisés



Collège des collectivités

territoriales et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)



Collège des opérateurs

Groupements communaux ou intercommunaux et bénévoles acteurs de certaines luttes collectives.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE POLLENIZ

L'assemblée générale de Polleniz est composée de 30 membres représentants des 16 collèges (2 élus par collège et par département). Ces membres se sont réunis en Assemblée Générale le 23 septembre 2020.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE POLLENIZ

L'assemblée générale a alors voté pour élire 18 administrateurs pour constituer le Conseil d'administration de Polleniz (chaque collège et chaque département sont représentés).

ADHÉRENTS INDIVIDUELS

Alain Colas

Vice-président du GIDC

Jean-Yves Crochet

Président de l'APLAV (Association des Pêcheurs de Loisir Atlantique Vendée)

Catherine Girault

Jean-René Gouraud

Conseiller délégué à la voirie, mairie de Saint-Colomban

ASSOCIATIONS / SYNDICATS

Philippe Chaudet

Président du GDON de La Roche-Neuville

Joël Louaze

Président du GDON de Marolles-les-Braults

Jacques Rauturier

Président du GDON de Pouzauges

Représentant qualité de l'eau pour l'agriculture au Bassin versant Rocherau

Délégué pour les agriculteurs à la communauté de communes de Pouzauges (partie environnement)

Président caisse locale Groupama

William Soulard

Président du GDON de Montaillé

Collectivités territoriales

76 Polleniz

ADHÉRENTS DES 17 COLLEGES



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

30 membres représentants des 16 collèges
(2 élus par collège et par département)


10 représentants du collège professionnels


6 représentants du collège non professionnels


6 représentants du collège collectivités


8 représentants du collège opérateurs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

18 membres (chaque collège et chaque département sont représentés)


5 administrés représentant les professionnels


2 administrés représentant les non professionnels


5 administrés représentant les collectivités


6 représentants les opérateurs

BUREAU


9 membres

1 président
4 vice-présidents
1 trésorier
1 trésorier adjoint
1 secrétaire
1 secrétaire adjoint

Claude Charon

Élu chambre d'agriculture départementale de Mayenne
et régionale des Pays de la Loire (dossier chasse et
faune sauvage)

Membre de la commission chasse et faune sauvage à
la FNSEA et administrateur FDSEA

Administrateur aux Gîtes de France

Richard Chamaret

Maire de Méral

Président de Territoire d'énergie Mayenne

Vice-président du Pays de Craon à l'environnement

Jean-Marie Denieul

Adjoint à l'environnement, mairie de Fresnay-sur-Sarthe

Roland Foucalt

Maire de Préaux

Président du SIVOS de Préaux, le Buret, Beaumont-Pied-
de-Bœuf

Nicolas Lecroc

Conseiller municipal de René -Gérant de l'EARL La
verrière

Luc Normand

Maire de Cheix-en-Retz

Vice-président du Syndicat d'Aménagement

Hydraulique du Sud Loire.

François Ouvrard

Maire de Grandchamp-des-Fontaines

Délégué à la communauté de communes Erdre et
Gesvres

ACTEURS ÉCONOMIQUES

Philippe Jahan

Responsable production aux Pépinières du Val d'Erdre

Adjoint mairie Mésanger

Élu communautaire COMPA (Communauté de
Communes du Pays d'Ancenis)

Thierry Ligonnière

Gérant de la SAS Dalival

Alain Pelloquin

Gérant de l'EARL le marais

Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA)

syndicats de marais (canton de Saint-Jean-de-Monts)

BUREAU DE POLLENIZ

À son tour le conseil d'administration a élu un bureau comportant 9 membres. Chaque collège doit être représenté dans cette organe de gouvernance. Cette organisation permet la représentativité équilibrée des collèges et l'élaboration des stratégies adaptées aux enjeux sociétaux dans les domaines de la protection des végétaux, de l'environnement de la santé publique, au bénéfice du plus grand nombre, dans l'esprit de service public qui nous caractérise.



Roland FOUCAULT

Président

Représentant des collectivités



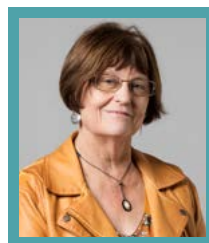
Alain COLAS

Vice-président du 44
Représentant des
opérateurs



Richard CHAMARET

Vice-président du 53
Représentant des
collectivités



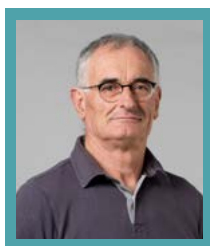
Catherine GIRAULT

Vice-présidente du 72
Représentante des
non-professionnels



Jacques RAUTURIER

Vice-président du 85
Représentant des
opérateurs



Alain PELLOQUIN

Trésorier
Représentant des
professionnels



Luc NORMAND

Trésorier adjoint
Représentant des
collectivités



François OUVRARD

Secrétaire
Représentant des
collectivités



Claude CHARON

Secrétaire adjoint
Représentant des
professionnels

DIRECTION, RESPONSABLES, CHARGÉS DE MISSION

au 31 décembre 2022



Marc Pondaven
Directeur général



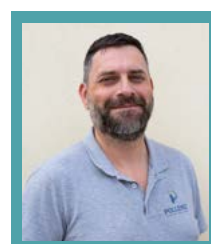
Frédéric Daguené
Responsable pôle
santé du végétal



Vanessa Pénisson
Chargée de mission
environnement-conseil



Francine Gastinel
Chargée de mission
plantes à enjeux de
santé



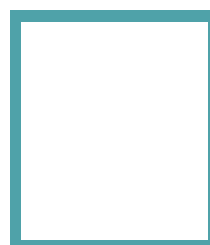
Yannick LERAY
Chargé de mission
plantes à enjeux de
santé



Fabien Angot
Coordinateur
départemental 53/72



Jérémy Gourdien
Coordinateur
départemental 44



Coordinateur
départemental 85

SERVICES TRANSVERSES



Gaël Beignon
Responsable
ressources humaines



Adrien Vasnier
Directeur administratif
et financier



Aline Coulon
Directrice stratégie et
communication



Véronique Pajaud
Responsable QSE



Jean-Luc Ranaivoarisoa
Responsable informatique

NOS PARTENAIRES

PARTENAIRES FINANCIERS

Nous remercions tous nos partenaires financiers qui ont contribué à la réalisation de nos missions et de certaines de nos activités destinées à la santé du végétal en Pays de la Loire.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Nous remercions tous nos partenaires techniques qui, au quotidien, sont des interlocuteurs de la santé des plantes et contribuent, par leurs apports scientifiques ou techniques, à la réalisation de nos activités destinées à la santé du végétal en Pays de la Loire.





POLLENIZ

PROTÉGER LE VÉGÉTAL ET
NOTRE ENVIRONNEMENT

POLLENIZ

9 avenue du Bois l'Abbé

CS 30045

49071 BEAUCOUZÉ Cedex

Tél. 02 41 36 76 21

polleniz@polleniz.fr

www.polleniz.fr